

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 1550 Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Dossier d'affaires					
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
T8010-110163/A		2012-0	03-29		
Client Reference No N° de rét T8010-11-0163	férence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$QCL-034-14548	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME		
QCL-1-34891 (034)					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2012-05-09			Heure Avancée de l'Est HAE		
F.O.B F.A.B.			<u>'</u>		
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress Gabra, Andrée-A.	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Telephone No N° de téléphor	ne		FAX No N° de FAX		
(418) 649-2836 ( )		(418) 648-2209			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service TRANSPORT CANADA AIRPORT & PORT PROGRAM 112 KENT ST, 20th FLOOR PLACE DE VILLE, TOWER B	es et construction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
VOIR DOC.		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# TABLE DES MATIÈRES

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- Sommaire 2.
- 3. Compte rendu
- Surveillant à l'équité 4.
- Conflit d'intérêt 5.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements - en période de soumission
- 4. Lois applicables
- Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions 5.
- Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle 6.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

## **PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES**

Capacité financière 1.

# PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- Clauses et conditions uniformisées 2.
- 3. Durée du contrat
- 4. Responsables
- **Paiement** 5.
- Instructions relatives à la facturation 6.
- 7. Attestations
- 8. Lois applicables
- 9. Ordre de priorité des documents
- Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) OU 10. Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
- 11. Assurances

T8010-110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QCL-1-34891

# Liste des pièces jointes

Pièce jointe 1 de la Partie 3 Barême de Prix

Pièce jointe 1 de la Partie 4 Critères techniques obligatoires et cotés

Pièce jointe 1 de la Partie 5 Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### Liste des annexes

Annexe **A** Énoncé des travaux Annexe **B** Base de paiement

Annexe C Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements

originaux

Annexe **D** Entente de non-divulgation

T8010-110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande de soumissions compte sept (7) parties ainsi que des pièces jointes et des annexes, elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et

conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les

instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre

dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences financières

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront

à tout contrat subséquent.

Liste des pièces jointes:

Pièce jointe 1 de la Partie 3 Barême de Prix

Pièce jointe 1 de la Partie 4 Critères techniques obligatoires et cotés

Pièce jointe 1 de la Partie 5 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les annexes comprennent:

Annexe A Énoncé des travaux

Annexe **B** Base de paiement

Annexe C Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements

originaux

Annexe **D** Entente de non-divulgation

#### 2. Sommaire

2.1 Transports Canada (TC) a besoin de services professionnels pour l'aider à élaborer le projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent (corridor du nouveau pont) à Montréal. Les services sont subdivisés en trois grandes composantes 1) contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires; 2) prévisions d'achalandage et de revenu; et 3) conception préliminaire et établissement des coûts. Le présent contrat, comprend également des services optionnels. Le contrat devra être parachevé dans les 36 mois suivant son adjudication.

L'entrepreneur ne peut pas sous-traiter les services de la composante 1. Il est cependant permis de sous-traiter les services des composantes 2 et 3.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'entrepreneur devra assigner un " Coordonnateur de Projet " pour l'ensemble du projet. Le Coordonnateur de Projet devra être une ressource assignée à la composante 1 (Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires). Cette ressource devra gérer l'implémentation générale du projet, y compris l'identification, l'analyses, la planification, le cheminement et le contrôle du progrès sur une base continue. Il devra superviser la remise de tous les produits livrables pour les trois (3) composantes du présent contrat à mettre à place.

Composante 1 - Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires

L'entrepreneur secondera TC dans la planification intégrée globale du projet et le dossier d'affaires et l'analyse financière qui aboutiront à une décision d'approvisionnement de la part du gouvernement. Le dossier d'affaires évaluera trois méthodes de réalisation du projet : traditionnelle, conception-construction et partenariat public-privé (PPP) pour le corridor du nouveau pont. L'entrepreneur devra également fournir des conseils à TC sur la procédure d'approvisionnement du corridor du nouveau pont et sur le financement possible et la gouvernance de certains des autres ponts à Montréal appartenant au gouvernement fédéral (le pont Jacques-Cartier, le tronçon fédéral du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville).

Composante 2 - Prévisions d'achalandage et de revenu

L'entrepreneur devra établir les prévisions et les scénarios sur les niveaux d'achalandage et de revenu qui serviront au développement du dossier d'affaires du corridor du nouveau pont et à la prise de décisions par le gouvernement fédéral.

Composante 3 - Conception préliminaire et établissement des coûts

L'entrepreneur procédera à l'étude de conception préliminaire et à l'établissement des coûts qui seront utilisés dans le cadre de la préparation du dossier d'affaires du corridor du nouveau pont et des décisions que prendra le gouvernement fédéral.

2.2 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (OMC-AMP), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

#### 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 4. Surveillant de l'équité

Les services d'un surveillant de l'équité ont été retenus dans le cadre du processus actuel de demande de propositions.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 5. Conflits d'intérêts

Le soumissionnaire et les sous-traitants nommés dans la soumission reconnaissent qu'ils ne pourront pas, à titre individuel ou par l'entremise d'une coentreprise fournir des conseils, des informations, directement ou indirectement à une entreprise privée quelconque relativement aux travaux découlant du présent projet de corridor du nouveau pont advenant que le gouvernement du Canada décide éventuellement de procéder par l'entremise d'un partenariat public-privé (P3). Le soumissionnaire les sous-traitants nommés dans la soumission reconnaissent qu'ils ne pourront pas soumissionner à titre individuel ou par l'entremise d'une coentreprise lors de l'appel d'offre pour ce partenariat public-privé (P3).

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-03-02), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours civils

1.1 Clauses du guide des CCUA

A7035T(2007-05-25), Liste des sous-traitants proposés

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions transmises à TPSGC par courrier électronique ne seront pas acceptées.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QCL-1-34891

» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

#### 6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Transports Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour le motif suivant :

l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'accroître certains acquis actuels du gouvernement avant de transférer cet ensemble plus vaste d'acquis au secteur privé (non nécessairement à l'entrepreneur initial), par octroi de licence ou par cession de la propriété, à des fins d'exploitation commerciale.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes (reliées séparément), comme suit :

Section I: Soumission technique (5 copies papier et 5 copies électroniques sur DVD)

Section II : Soumission financière (2 copies papier et 2 copies électroniques sur DVD)

Section III: Attestations (2 copies papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie electronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### 1.1 Instructions de présentation

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8.5 po x 11 po (216 mm x 279 mm):
- b) dimension minimum du caractère 11 point Times ou équivalent;
- c) largeur minimum des marges 12 mm à gauche, en haut et au bas;
- d) une (1) "page" désigne un côté d'une feuille de papier;
- e) une feuille à pliage paravent de format 279mm x 432mm (11"x17") pour les tableaux et les organigrammes, par exemple, comptera pour deux (2) pages; et
- f) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### 1.2 Limite quant au nombre de soumissions

1. Le soumissionnaire peut déposer une seule soumission. Cette limite quant au nombre de soumissions s'applique aussi aux personnes ou entités dans le cas d'une coentreprise. Un soumissionnaire (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose plus d'une soumission, occasionnera le rejet de toutes ces soumissions, lesquelles ne seront plus considérées.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 2. Ne constitue pas un accord de coentreprise, une convention selon laquelle le Canada conclut un contrat directement avec un entrepreneur qui peut faire appel à des sous-traitants pour assurer certaines tranches de services. Par conséquent, différents soumissionnaires peuvent proposer d'inclure dans leur équipe, un même sous-traitant.
- Sans égard au paragraphe 2. ci-dessus, afin d'éviter les conflits d'intérêts, en apparence comme 3. en réalité, lorsqu'une personne ou entité agit à titre de soumissionnaire individuel ou comme composante d'un soumissionnaire en coentreprise, cette personne ou entité ne peut faire partie de l'équipe d'un autre soumissionnaire, que ce soit à titre de sous-traitant ou à titre de composante d'un autre soumissionnaire en coentreprise. À défaut de respecter cette restriction, toutes les soumissions ainsi présentées seront rejetées.
- Toutes les coentreprises constituées pour fournir des services professionnels ou autres doivent respecter intégralement les exigences des lois provinciales ou territoriales afférentes, dans la province ou le territoire où se déroulera le projet.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La Partie 4, Procédures d'évaluation, comprend d'autres instructions que les soumissionnaires devraient considérer au moment de préparer leur soumission technique.

#### Section II: Soumission financière

- Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en 1.1 conformité avec le barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la Partie 3. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.
- 1.2 Les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à destination; les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, s'il y a lieu; et la TPS ou la TVH exclue.
- 1.3 Au moment de préparer leur soumission financière, les soumissionnaires devraient examiner la base de paiement à l'annexe B la clause 1.2, Évaluation financière, figurant à la Partie 4.

Solicitation No. - N° de l'invitation T8010--110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

1.4 Les prix compris dans le barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la Partie 3 excluent le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour des travaux décrits à la Partie 7, clauses du contrat subséquent, de la demande de soumissions.

- **1.5** Dans leur soumission financière, les soumissionnaires devraient fournir une ventilation de prix comme suit relativement aux prix unitaires fermes proposés en réponse au barème de prix détaillé à la pièce iointe 1 de la Partie 3.
  - 1- Honoraires professionnels: Pour chaque individu, les soumissionnaires devraient indiquer:
  - a) le taux horaire fixe tout compris qu'ils proposent; et b) le nombre estimatif d'heures de travail correspondant. Les soumissionnaires devraient préciser le nombre d'heures comprises dans une journée de travail pauses pour les repas excluent. Les honoraires professionnels doivent comprendre le coût estimatif total de tous les frais déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour réinstaller des ressources afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumissions.
  - 2- Équipement, s'il y a lieu : Les soumissionnaires devraient préciser tous les articles qui devront être achetés et fournir la base d'établissement des prix pour chacun d'entre eux;
  - 3- <u>Matériaux et fournitures, s'il y a lieu</u>: Les soumissionnaires devraient indiquer toutes les catégories de matériaux et de fournitures qui devront être achetées et fournir la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles. Les soumissionnaires devraient indiquer pour chaque catégorie s'il est probable que les articles soient consommés durant la période de tout contrat subséquent;
  - 4- Frais de déplacement et de subsistance pour des travaux décrits à la Partie 7 de la demande de soumissions: Pour chaque individu, les soumissionnaires devraient indiquer : le nombre de jours et le coût des voyages, conjointement avec la base d'établissement de ces coûts, qui ne doivent pas excéder les limites de la <u>Directive du Conseil du Trésor sur les voyages</u>. En ce qui concerne cette dernière, seules les indemnités de repas, de faux frais et de voiture personnelle précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive ainsi</u> que les autres dispositions qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés » s'appliquent;
  - 5- <u>Sous-traitants</u>, <u>s'il y a lieu</u>: Les soumissionnaires devraient indiquer tous les sous-traitants proposés et fournir dans leur soumission financière pour chacun d'entre eux une ventilation de prix conforme à l'alinéa 1.5 de cette section de la Partie 3 de la demande de soumissions;
  - 6- <u>Autres frais directs, s'il y a lieu</u>: Les soumissionnaires devraient identifier toutes les catégories d'autres frais directs prévus, comme les communications interurbaines et les locations, en fournissant la base d'établissement des prix pour chacune d'entre elles et en expliquant la pertinence par rapport aux travaux décrits à la Partie 7 de la demande de soumissions; et
  - 7- TPS / TVH: Les soumissionnaires doivent indiquer la TPS ou la TVH qui s'applique séparément.
- 1.6 Les soumissionnaires devraient inclure l'information suivante dans leur soumission financière :
  - 1. Leur appellation légale;
  - 2. Leur numéro d'entreprise approvisionnement (NEA); et

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

T8010-110163/A

QCL-1-34891

3. Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communications avec le Canada relativement :

- a. à leur soumission; et
- b. à tout contrat subséquent pouvant découler de leur soumission.

## 1.7 Clauses du guide des CCUA

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires devraient inclure dans la Section III les attestations exigées à la Partie 5.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier QCL-1-34891

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 BARÈME DE PRIX

Le soumissionnaire doit compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière.

#### **PARTIE A - SERVICES PROFESSIONNELS**

Prix ferme tout compris, TPS/TVH en sus, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à destination (pour les biens) conformément à ce qui suit :

	DESCRIPTION	Prix ferme tout compris TPS/TVH en sus
A1	Composante 1 - Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires	
A2	Composante 2 - Prévisions d'achalandage et de revenu	
A3	Composante 3 - Conception préliminaire et établissement des coûts	
A4	TOTAL PARTIE A SERVICES PROFESSIONNELS	

#### PARTIE B - FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Les frais de déplacement et de subsistance autorisés seront remboursés sur présentation d'un état détaillé des frais accompagné des reçus appropriés. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance pour réinstaller des ressources pour répondre aux conditions du contrat.

		Coût estimatif
	DESCRIPTION	Limitation des dépenses
		TPS/TVH en sus
B1	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE	50 000.00\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

### PARTIE C - SERVICES PROFESSIONNELS OPTIONNELS

Prix ferme tout compris, TPS/TVH en sus, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à destination (pour les biens) conformément à ce qui suit :

	Composante	Description	Prix ferme tout compris TPS/TVH en sus
C1	1	Option 1: Mise à jour du dossier d'affaires - prix pour une mise à jour individuelle	
C2		Option 2: Mise à jour du dossier d'affaires - prix pour la 2ème mise à jour individuelle	
C3		Option 3: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires	
C4		-prix pour l'ajout au dossier d'affaires de la stucture du Pont Jacques Cartier  Option 4: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier	
C4		d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires de la stucture du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier	
C5		Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires de la stucture du Tunnel de	
C6		Melocheville Option 6: Portes ouvertes au public (1er "Portes ouvertes au public")	
<b>C7</b>		- prix pour un première séance "Portes ouvertes au public"  Option 7: Portes ouvertes au public (2ème "Portes ouvertes au public")	
C8		- prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel le  Option 8: Portes ouvertes au public (3ème "Portes ouvertes au public")	
C9		- prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel  Option 9: Portes ouvertes au public (4ème "Portes ouvertes au public")	
C10	2	- prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel  Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu	
C11		- prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu	
C12		- prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux	
	3	- prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier	
C13		Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le troçon fédéral du Pont Honoré Mercier	
C14		TOTAL PARTIE C SERVICES PROFESSIONNELS OPTIONNELS	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Inscrire le montant de TPS, s'il y a lieu **E1**: \_\_\_\_\_\_\$ Inscrire le montant de TVH, s'il y a lieu **E2**: \_\_\_\_\_\_\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

T8010-110163/A

Prix évalué		
	D1 :	\$
D1= Total PARTIE A SERVICES PROFESSIONNELS (A4) + Total PARTIE C SERVICES PROFESSIONNELS OPTIONNELS (C14)		
Notez que la Partie B - Frais de déplacement et de subsistance ne sera des soumissions.	a pas considérée pour l'	évaluation
Taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonise	ée (TVH)	

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et de PPP Canada évaluera les soumissions.

# 1.1 Évaluation technique

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir la pièce jointe 1 de la Partie 4.

#### 1.1.2 Critères techniques cotés

Voir la pièce jointe 1 de la Partie 4. Une note de zéro sera attribuée aux critères techniques côtés qui n'auront pas été traités.

#### 1.2 Évaluation financière

#### 1.2.1 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément au barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la Partie 3.

#### 2. Méthode de sélection

# 2.1 Méthode de sélection - Note combinée la plus élevé sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %)

- 2.1.1 Pour être déclarée recevable, une soumission doit:
  - (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
    - (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires; et
    - (c) obtenir le nombre de points minimums requis précisés dans la pièce jointe 1 de la Partie 4 pour les critères techniques cotés.

T8010-110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

**2.1.2** Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée.

- **2.1.3** De toutes les soumissions recevables, le prix évalué le plus bas (PPB) sera identifié et une note pour le prix (NP), établie comme suit, sera attribuée à chaque soumission recevable (i) : NPi = PPB / Pi x 30. Pi est le prix évalué (P) de chaque soumission recevable (i).
- **2.1.4** Une note pour le mérite technique (NMT), établie comme suit, sera attribuée à chaque soumission recevable (i) : NMTi = NGi x 70. NGi est la note globale (NG) obtenue par chaque soumission recevable (i) pour l'ensemble des critères techniques cotés détaillés dans la pièce jointe 1 de la Partie 4, établie comme suit: nombre total de points obtenu / nombre maximum de points disponibles.
- **2.1.5** La note combinée (NC) pour le prix et le mérite technique de chaque soumission recevable (i) sera établie comme suit : NCi = NPi + NMTi.
- **2.1.6** La soumission recevable qui a obtenu la note combinée la plus élevée pour le prix et le mérite technique sera recommandée pour attribution d'un contrat. Si deux soumissions recevables ou plus ont obtenu la même note combinée pour le prix et le mérite technique, la soumission recevable qui a obtenu la note globale la plus élevée pour l'ensemble des critères techniques cotés détaillés dans la pièce jointe 1 de la Partie 4 sera recommandée pour attribution d'un contrat.

**2.1.7** Dans le tableau ci-dessous, le choix de l'entrepreneur repose sur un ratio de mérite technique et de prix de *70/30* respectivement.

Méthode de sélection	- note combinée la plus élevé	e pour le mérite technique	e (70 %) et
le prix (30%)			
Soumissionnaire	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnair e 3
Note globale pour l'ensemble des critères techniques cotés	NG1: 120/135	NG2: 98/135	NG3: 82/135
Prix évalué de la soumission	P1: 60 000 \$CAN	P2: 55 000 \$CAN	PPB et P3: 50 000 \$CAN
Calculs	Note pour le mérite technique (NGi x 70)	Note pour le prix (PPB/Pi x 30)	Note combinée
Soumissionnaire 1	NMT1: 120/135 x 70 = 62.22	NP1: 50/60 x 30 = 25.00	87.22
Soumissionnaire 2	NMT2: 98/135 x 70 = 52.76	NP2: 50/55 x 30 = 27.27	80.03
Soumissionnaire 3	NMT3: 82/135 x 70 = 42.52	NP3: 50/50 x 30 = 30.00	75.52

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCL-1-34891

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES

- 1) Aux fins des critères techniques obligatoires et cotés, l'expérience du soumissionnaire et (ou) de ses sous-traitants sera prise en considération. L'expérience du soumissionnaire et (ou) de ses sous-traitants comprend l'expérience de toutes les entreprises qui ont constitué le soumissionnaire par fusion et comprend l'expérience acquise par l'achat de biens ou par la cession d'un contrat. L'expérience des entreprises affiliées (c'est-à-dire société mère, filiales ou sociétés sœurs) du soumissionnaire ne sera pas prise en considération. Pour l'expérience de travail, le Canada ne considérera pas l'expérience acquise dans le cadre d'un programme d'enseignement, à l'exception de l'expérience acquise par l'entremise d'un programme de coopératif formel dans un établissement postsecondaire.
- 2) Les soumissions présentées par une co-entreprise ne doivent pas excéder le nombre maximal de projets. Un projet doit avoir été effectué par au moins une des parties de la co-entreprise pour être considéré. Si le soumissionnaire est une co-entreprise, composé par exemple des compagnies A et B, les projets présentés peuvent être des projets concernant la co-entreprise AB, ou des projets ne concernant que A, ou de B seulement.
- 3) Le soumissionnaire devrait décrire son rôle général dans chacun des projets présentés et devrait démontrer que le travail effectué dans le cadre du projet est pertinent au travail assigné dans l'Énoncé des Travaux du présent contrat.
- 4) Le soumissionnaire devrait fournir des détails complets quant à où, quand et comment (à travers quelles activités/responsabilité) les qualifications indiquées ont été obtenues. Afin de démontrer que l'expérience a été obtenue, le soumissionnaire doit indiquer la durée de cette expérience, et indiquer les dates de début et de fin (mois et année au minimum). Dans le cas où les échéanciers de deux projets ou expériences ou plus se recoupent, la durée de temps commune aux projets/expériences ne sera normalement comptée qu'une fois pour un même critère.
- 5) Les ressources proposées peuvent être des ressources à l'emploi du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou encore, des entrepreneurs indépendants à qui le soumissionnaire donnerait en sous-traitance une portion des travaux, à l'exception des services sous la composante 1 où la sous-traitance n'est pas permise.
- 6) Concernant les exigences en matière d'éducation pour un grade particulier, désignation ou certificat, le Canada considérera uniquement les programmes d'enseignement qui ont été complétés avec succès par la ressource, d'ici la date de clôture de l'appel d'offres. Le Canada reconnaîtra et acceptera seulement les grades ou les diplômes reconnus par le ministère de l'éducation pour les différentes provinces canadiennes, ou les grades obtenus dans un pays étranger reconnus par les différentes organisations d'évaluation et reconnaissance des diplômes et qualifications affichées sur le site : <a href="http://www.cicic.ca/">http://www.cicic.ca/</a>
- 7) Pour les exigences relatives à la désignation professionnelle, le soumissionnaire doit démontrer que les membres du personnel doivent être ou pouvoir être accrédités, certifiés ou autorisés pour fournir les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales, dans la province de Québec et doivent maintenir, lorsqu'applicable, leur statut de membre en règle de l'organisme directeur de la profession tout au cours de l'évaluation et de la période du contrat. Le soumissionnaire devra indiquer les moyens qu'il entend prendre pour respecter les exigences en matière de licences et de permis de la province de Québec.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier QCL-1-34891

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires (TO)

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence. Il devrait mentionner clairement tous les critères techniques obligatoires dans sa proposition.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Le soumissionnaire peut utiliser le ou les mêmes projets pour remplir les exigences liées à différents critères.

Pour les exigences obligatoires (TO-1, TO-4 et TO-5) énumérées ci-après, le soumissionnaire et les ressources proposées devraient démontrer qu'ils ont utilisé des descriptions de projet qui englobent :

- a) La description du projet : le soumissionnaire doit présenter des projets qui ont été complétés où pour lesquels la construction a débuté;
- b) Le calendrier du projet selon la date et le nombre total de mois (p. ex. janvier 2005 à janvier 2006
   12 mois);
- c) L'objectif;
- d) L'étendue des travaux;
- e) L'ampleur de sa partie en dollars;
- f) L'ampleur de tout le projet (des phases de planification à la fin des travaux de construction) en dollars;
- g) Le résultat du projet en ce qui concerne les livrables;
- h) La contribution de la ressource proposée au projet, si applicable;
- i) Le nom du client (autorité responsable) et une brève description de l'organisme client;
- j) Le nom de l'entreprise pour laquelle la ressource proposée travaillait au moment de la réalisation du projet, si applicable
- k) Nom, numéro de téléphone et/ou courriel de la référence du client (doit être de l'organisme client et être impliqué en i) ci-dessus)

Pour les exigences obligatoires (TO-3, TO-6 TO-7 et TO-8) énumérées ci-après, le soumissionnaire et les ressources proposées devraient démontrer qu'ils ont utilisé des descriptions de projet qui englobent :

- a) La description des expériences;
- b) Le calendrier du projet selon la date et le nombre total de mois (p. ex. janvier 2005 à janvier 2006 12 mois);
- c) Le nom de l'entreprise pour laquelle la ressource proposée travaillait au moment de la réalisation du projet, si applicable.
- d) Nom, numéro de téléphone et/ou courriel de la référence du client (doit être de l'organisme client et être impliqué en i) ci-dessus)

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les entités responsables des projets soumis par le soumissionnaire afin de valider l'information fournie dans les résumés de projet. À défaut de fournir les coordonnées des références du client, l'offre du soumissionnaire pourrait être déclarée irrecevable.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

Critères techniques obligatoires (TO) - Expérience du soumissionnaire				
Numéro	Critère technique obligatoire	Respecté	Non respecté	Renvoi à la proposition
TO-1	Le soumissionnaire doit remettre des résumés de trois (3) projets pertinents pour les services de chacune des trois (3) composantes (neuf (9) projets au total doivent être présentés). Seulement les trois (3) premiers projets par composante (9 projets au total) présentés dans l'ordre seront examinés. Tous projets additionnels ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.		respons	p.opcome.
	Le soumissionnaire doit fournir des projets qui sont complétés ou pour lesquels la construction a débuté.			
	Chaque résumé de projet doit décrire en détail le rôle du soumissionnaire dans le cadre du projet, conformément aux exigences suivantes :			
	a) Le soumissionnaire doit s'être acquitté de ses tâches dans le cadre de projets réalisés dans les dix (10) années précédant la date de clôture de la demande de propositions.			
	b) Pour la composante 1, au moins un (1) projet présenté doit inclure un dossier d'affaires liée à la planification et à l'évaluation d'un projet de conception et de construction qui se rapporte au secteur des infrastructures de transport, notamment des ponts, des autoroutes, des routes, des aéroports, des ports, des réseaux de transport en commun et/ou des chemins de fer.			
	c) La valeur de chacun des neuf (9) projets décrits (des phases de planification à la fin des travaux de construction) ne doit pas être inférieure à 95 millions de dollars.			
	d) De plus, tous les projets présentés doivent inclure, à tout le moins, les tâches/activités suivantes pour chacune des composantes respectives :			
	Projets pour la composante 1 :  —élaboration d'un dossier d'affaires pour évaluer les divers modes d'approvisionnement, y compris au moins un (1) projet évaluant les PPP.			
	Projets pour la composante 2 : —prévisions d'achalandage et de revenu.			
	Projets pour la composante 3 :  —élaboration et évaluation des possibilités de conception structurelle de ponts; et,			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

	Critères techniques obligatoires (TO) - Expérience d	u soumissic	nnaire	
Numéro	Critère technique obligatoire	Respecté	Non respecté	Renvoi à la proposition
	—estimation des coûts de la conception et de la construction de ponts.		•	
TO-2	Le soumissionnaire doit désigner clairement les ressources suivantes :			
	—un (1) Coordonnateur de Projet pour l'ensemble du projet. Le Coordonnateur de Projet doit être une ressource affectée à la composante 1. Pour cette composante, le Coordonnateur de Projet et le responsable de la composante peut être la même ressource;			
	—un (1) responsable de la composante 1;			
	—un (1) responsable de la composante 2; et,			
	—un (1) responsable de la composante 3.			
	De plus, le soumissionnaire doit également fournir le nom et le titre pour un maximum de sept (7) membres d'équipe, incluant le responsable de la composante, pour chacune des composantes. Advenant que l'implication du Coordonnateur de Projet soit limitée à des fonctions de coordination de projet, le soumissionnaire ne doit pas nécessairement inclure cette ressource dans l'équipe de la composante 1.			
	L'expérience de ces ressources sera aussi évaluée en fonction des critères cotés TC 2.2, TC 2.3, TC 3.2 et TC 4.2.			
	Aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques obligatoires, les termes " équipe " et " membres d'équipe " représentent les membres (pour un maximum de sept (7) ressources pour chacune des composantes) identifiées par le soumissionnaire qui seront, tous ensemble, responsables du parachèvement d'au moins 80% du travail, tel que défini dans l'énoncé des travaux pour chaque composante. L'équipe sera composée d'un maximum de sept (7) membres d'équipe individuels pour chacune des composantes.			
TO-3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource choisie pour assumer les responsabilités de Coordonnateur de Projet a au moins dix (10) années, soit 120 mois, d'expérience cumulée liée en gestion et en coordination de projets multidisciplinaires.			
	Le Coordonnateur de Projet doit posséder à tout le moins, l'expérience suivante :   - gestion administrative et opérationnelle;   - direction et/ou supervision d'équipe, de techniciens et d'auxiliaires;   - suivi du contrôle de la qualité et des procédures; et,   - gestion des clients et des relations et présenter des séances d'information.			

T8010-110163/A

Amd. No. - N $^{\circ}$  de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-11-0163

File No. - N° du dossier QCL-1-34891

Critères techniques obligatoires (TO) - Expérience du soumissionnaire				
Numéro	Critère technique obligatoire	Respecté	Non respecté	Renvoi à la proposition
TO-4	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a préparé des prévisions d'achalandage et de revenu qui ont été utilisées pour obtenir du financement dans le cadre de projets d'une valeur qui ne doit pas être inférieure à 250 millions de dollars (des phases de planification jusqu'à la fin des travaux de construction ou, dans le cas d'un PPP, jusqu'à la fin de la période de concession) par l'intermédiaire de banques, de cautionnements, de caisse de retraite, d'autres institutions financières ou établissements de crédit et d'autres offres sur les marchés publics.		•	
	Le soumissionnaire doit fournir des projets qui sont complétés ou pour lesquels la construction a débuté.			
	Un total de sept (7) résumés de projets pertinents doit être présenté. Seulement les sept (7) premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés. Tous projets additionnels ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.			
TO-5	Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une (1) des ressources affectées à la composante 2 a préparé des prévisions d'achalandage et de revenu qui ont été utilisées pour obtenir du financement dans le cadre d'un projet dont la valeur ne peut pas être inférieure à 100 millions de dollars par l'intermédiaire de banques, de cautionnements, de caisse de retraite, d'autres institutions financières ou établissements de crédit et d'autres offres sur les marchés publics.			
	Le soumissionnaire doit fournir des projets qui sont complétés ou pour lesquels la construction a débuté.			
	Un total de trois (3) résumés de projets pertinents doit être présenté. Seulement les trois (3) premiers projets présentés dans l'ordre seront examinés. Tous projets additionnels ne recevront aucune considération comme s'ils n'avaient pas été soumis.			
TO-6	Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une (1) des ressources affectées à la composante 3 est un ingénieur qui a au moins dix (10) années (120 mois) d'expérience cumulée liée à la conception et à la construction/reconstruction de ponts.			
TO-7	Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une (1) des ressources affectées à la composante 3 est un ingénieur qui a au moins dix (10) années (120 mois) d'expérience cumulée dans la conception et la construction de routes.			
TO-8	Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une (1) des ressources affectées à la composante 3 est un ingénieur qui a			

T8010-110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

	Critères techniques obligatoires (TO) - Expérience du soumissionnaire			
Nilmara I Critara tachniqua ahligataira		Renvoi à la proposition		
au moins dix (10) années (120 mois) d'expérience cumulée du génie des transports et de la circulation.			-	

#### 1.1.2 Critères techniques cotés (TC)

Les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées tel qu'indiqué dans les tableaux insérés ci-dessous. Le soumissionnaire devrait mentionner clairement tous les critères techniques cotés dans sa proposition.

Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre de points minimums requis précisé seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément.

Les soumissionnaires peuvent utiliser le ou les mêmes projets pour remplir les exigences liées à différents critères. Cependant, trois (3) projets distincts devront être présentés pour chaque critère applicable.

Pour les exigences cotées numériquement (TC-1, TC-2, TC-3, TC-4) énumérées ci-après, le soumissionnaire devrait clairement démontrer l'expérience des ressources proposées en utilisant des descriptions de projet qui englobent :

- a) La description du projet : le soumissionnaire doit présenter des projets qui ont été complétés ou pour lesquels la construction a débuté;
- b) Le calendrier du projet selon la date et le nombre total de mois (p. ex. janvier 2005 à janvier 2006 12 mois);
- c) L'objectif;
- d) L'étendue des travaux:
- e) L'ampleur de sa partie en dollars;
- f) L'ampleur de tout le projet (des phases de planification à la fin des travaux de construction) en dollars;
- g) Le résultat du projet en ce qui concerne les livrables;
- h) La contribution de la ressource proposée au projet, si applicable;
- i) Le nom du client (autorité responsable) et une brève description de l'organisme client;
- j) Le nom de l'entreprise pour laquelle la ressource proposée travaillait au moment de la réalisation du projet, si applicable;
- k) Nom, numéro de téléphone et/ou courriel de la référence du client (doit être de l'organisme client et être impliqué en i) ci-dessus).

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec les entités responsables des projets soumis par le soumissionnaire afin de valider l'information fournie dans les résumés de projet. À défaut de fournir les coordonnées des références du client, l'offre du soumissionnaire pourrait être déclarée irrecevable.

Aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques cotés, " milieu urbain " s'entend d'une agglomération de 500 000 résidents ou plus.

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME File No. - N° du dossier T8010-11-0163

QCL-1-34891

Le système d'évaluation suivant sera utilisé pour évaluer tous les critères techniques cotés.

Tableau 1 : Échelle d'évaluation des critères cotés

N EXCELLENT	10 points	Dépasse les Dépasse de loin légèrement exigences les exigences demandées demandées demandées
TRÈS BON	9 points	Dépasse les exigences demandées
BON	8 points	Dépasse légèrement les exigences demandées
ACCEPTABL E	7 points	Satisfait aux exigences demandées
TOUT JUSTE ACCEPTABL ACCEPTABL E	6 points	Satisfait tout juste aux exigences demandées
FAIBLE	5 points	Tout juste failli à rencontrer les exigences demandées
TRÈS FAIBLE	3-4 points	Légèrement ouTout justeSatisfait toconsidérablemenfailli àjuste auxt en dessous desrencontrer lesexigencesexigencesexigencesdemandéesdemandéesdemandées
IRRECEVABL INSUFFISANT E	1-2 point	Absolument insuffisant
IRRECEVABL E	0 point	N'a pas fourni Absolument de insuffisant renseignements pouvant être évalués

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

# Résumé de la structure d'évaluation des critères cotés

Plan de travail proposé par le soumissionnaire	Minimum (60 %)	Cotes maximales
TC-1.1 Compréhension du projet	S.O.	10
TC-1.2 Approche et méthodologie	S.O.	40
TC-1.3 Affectation des ressources, des responsabilités et du niveau	S.O.	30
d'effort		
TC-1.4 Gestion du risque et plan de mitigation	S.O.	10
TC-1.5 Système de contrôle du rendement	S.O.	20
Sous total - Plan de travail proposé par le soumissionnaire	66 points	110 points
Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 1	Minimum (60 %)	Cotes maximales
TC-2.1 Capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux	S.O.	30
TC-2.2 Capacité du Coordonnateur de Projet à exécuter les travaux	S.O.	10
TC-2.3 Capacité de l'équipe à exécuter les travaux	S.O.	30
Sous total - Expérience du soumissionnaire au sujet de la Composante 1	42 points	70 points
Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2	Minimum (60 %)	Cotes maximales
TC-3.1 Capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux	S.O.	30
TC-3.2 Capacité de l'équipe à exécuter les travaux	S.O.	30
Sous total - Expérience du soumissionnaire au sujet de la Composante 2	36 points	60 points
Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	Minimum (60 %)	Cotes maximales
TC-4.1 Capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux	S.O.	30
TC-4.2 Capacité de l'équipe à exécuter les travaux	S.O.	30
Sous total - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	36 points	60 points
Total	180 points	300 points

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	TC 1 Critères techniques cotés - Plan de travail proposé par le soumissionnaire	soumissionnaire	
Numéro	Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
	Compréhension du projet Le soumissionnaire devrait prouver dans son plan de travail qu'il comprend le	Une (1) fois la valeur dans le tableau 1.	
	travail requis selon l'enonce des travaux. Le soumissionnaire doit fournir une description narrative d'au plus trois (3) pages décrivant en détail sa compréhension :	Maximum : 10 points	
	—des objectifs; —de la portée; et,		
TC-1.1	—des rôles et responsabilités et des produits livrables liés à l'énoncé des travaux.		
	Les éléments évalués, sans s'y restreindre, incluent la rigueur, la compréhension, la clarté, l'exhaustivité et l'exactitude.		
	Seulement les trois (3) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.		
	Approche et méthodologie Le soumissionnaire devrait prouver dans son plan de travail que son approche et	Quatre (4) fois la valeur dans le tableau 1.	
	sa methode pour réaliser les tâches et produire les livrables liées à chaque composante de l'énoncé des travaux sont détaillées et lui permettront de réaliser tous les aspects des travaux.	Maximum : 40 points	
TC-1.2	Le plan de travail du soumissionnaire devrait aussi inclure les étapes requises de l'octroi du contrat à son achèvement afin de respecter les échéanciers.		
	L'approche et la méthodologie devraient être bien décrites, cohérentes, pertinentes pour la réalisation des services, complètes et réalistes.		
	Cette information doit être présentée dans une description d'au maximum vingt (20) pages. Seulement les vingt (20) premières pages de chaque description		

Amd. No. - N° de la modif.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8010-110163/A

qc1034

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

QCL-1-34891

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	TC 1 Critères techniques cotés - Plan de travail proposé par le soumissionnaire	soumissionnaire	
Numéro	Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
	présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.		

Amd. No. - N° de la modif.

v de la modii.

Buyer ID - Id de l'acheteur qc l034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME QCL-1-34891

T8010-11-0163

	Renvoi à la proposition	
e soumissionnaire	Méthode de notation	Trois (3) fois la valeur dans le tableau 1.  Maximum : 30 points
TC 1 Critères techniques cotés - Plan de travail proposé par le soumissionnaire	Description	Affectation des ressources, des responsabilités et du niveau d'effort Le soumissionnaire devrait prouver dans son plan de travail que l'affectation du personnel, l'attribution des responsabilités et le niveau d'effort sont adaptés aux travaux. Cette information doit être présentée dans une description d'au maximum trois (3) pages. Seulement les trois (3) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pass été soumises.  Afin de justifier l'à-propos de l'affection du personnel, l'attribution des responsabilités et le niveau d'effort, le soumissionnaire devrait fournir une description de l'expérience pertinente pour chacun des membres de l'équipe (pour un maximum de sept (7) membres par composante). Cette description devrait faire état des projets assignés à chacun des membres présentés et ce, au maximum, au cours des quinze (15) dernières années suivants la date de fin de la demande de propositions et devrait décrire le rôle du membre de l'équipe au sein du projet. La description des expériences acquises présentée ne doit pas dépasser la longueur de deux (2) pages par membre d'équipe. Seulement les depasser la longueur de deux (2) pages par membre d'équipe. Seulement les deux (2) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.  Aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques obligatoires, les termes "équipe" et " membres d'équipe" représentent les membres (pour un maximum de sept (7) ressources pour chacune des composantes) identifiés par le soumissionnaire qui seront, tous ensemble, responsables du parachèvement d'au moins 80% du travail, tel que défini dans l'énoncé des travaux pour chaque composante. L'équipe sera composaet d'équipe individuels pour chacune des composantes.
	Numéro	16-1.3

Amd. No. - N° de la modif.

- N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

T8010-110163/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Solicitation No. - N° de l'invitation

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

T8010-11-0163

	TC 1 Critères techniques cotés - Plan de travail proposé par le soumissionnaire	soumissionnaire	
Numéro	Description	Méthode de notation p	Renvoi à la proposition
	Gestion du risque et plan de mitigation Le soumissionnaire devrait prouver qu'il a un plan efficace de gestion des risques et de mesures d'urgence pour tenir compte des risques prévisibles dans l'énoncé des travaux.	Une (1) fois la valeur dans le tableau 1. Maximum : 10 points	
TC-1.4	Le soumissionnaire devrait décrire clairement les éléments du projet qu'il juge à risque et proposer un plan de mitigation qui permette d'atteindre les objectifs de performance du projet dans le respect de l'échéancier et des autres exigences de l'énoncé des travaux. Les éléments décrits devraient être pertinents et le plan de mitigation devrait être réaliste.		
	Cette information doit être présentée dans une description d'au maximum trois (3) pages. Seulement les trois (3) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.		
	Système de contrôle du rendement Le soumissionnaire devrait prouver qu'il a un système efficace de contrôle du rendement et une démarche de gestion, notamment le contrôle et la gestion des contrats de sous-traitance (le cas échéant), en place, qui sont pertinent au présent contrat à mettre en place.	Deux (2) fois la valeur dans le tableau 1. Maximum : 20 points	
TC-1.5	Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il est en mesure de contrôler la qualité des services à rendre relativement à la soumission des livrables pour chaque composante (identifier le membre de l'équipe responsable d'assurer le contrôle de la qualité).		
	Cette information doit être présentée dans une description d'au maximum quatre (4) pages. Seulement les quatre (4) premières pages de chaque description		

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation T8010-110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	TC 1 Critères techniques cotés - Plan de travail proposé par le soumissionnaire	soumissionnaire	
Numéro	Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
	présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.		
	NOMBRE TOTAL DE POINTS -TC-1	Minimum requis : 66 points	Maximum : 110 points

TC-2 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 1	ijet de la composante 1	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
TC-2.1 : Capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux	Jusqu'à trente (30) points	
Le soumissionnaire devrait démontrer sa capacité de réaliser les travaux liés à la Composante 1 décrits dans l'énoncé des travaux, en décrivant dans le détail trois (3) projets distincts déjà réalisés qui ont été complétés ou pour lesquels la construction a débuté au cours des dix (10) dernières années précédant la date de fin de la demande de propositions.	(3) projets présentés et prouvant la possession d'une expérience de travail pertinente.	
La longueur des descriptions de projet ne devra pas dépasser trois (3) pages par projet. Seulement les trois (3) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.	La cotation sera trois (3) fois les valeurs décrites au tableau 1 pour l'ensemble des projets présentés.	
Ensemble, les projets présentés devraient couvrir le groupe de sous-critères ci-dessous :	Les sous-critères et leurs	
1. Projets liés à l'élaboration d'un dossier d'affaires et à l'évaluation de divers modes	seront évalués comme suit :	
d approvisionnement. Les divers modes d'approvisionnement incluent, entre autres, un approvisionnement traditionnel, conception-construction, PPP, etc. Un projet qui inclut un dossier d'affaires évaluant trois (3) modes d'approvisionnement ou plus, y compris un PPP et lié au	<ol> <li>Projets liés à l'élaboration d'un dossier d'affaires et à l'évaluation de divers modes</li> </ol>	

Solicitation No. - N° de l'invitation T8010--110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-2 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 1	jet de la composante 1	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.	d'approvisionnement : Pondération : 40 %	
2. Projets assortis d'une analyse qui inclut l'établissement et la détermination des risques et l'évaluation du transfert au secteur privé. Projet qui inclut une analyse du risque réalisée dans le cadre d'un projet en PPP. Un projet dans le cadre duquel on a procédé à ce type d'évaluation du risque et faisant aussi intervenir le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec où l'on retrouve un ensemble de travaux de construction ou de reconstruction de routes et de ponts en milieu urbain est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.	2. Projets assortis d'une analyse qui inclut l'établissement et la détermination des risques et l'évaluation du transfert au secteur privé.	
3. Projets liés à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre inclut la définition d'un chemin critique pour le projet des phases de planification jusqu'à la fin des travaux de construction. Un projet en PPP lié à la construction ou à la reconstruction et/ou à l'exploitation d'infrastructures de transport en milieu urbain et faisant intervenir le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.	3. Projets liés à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Pondération : 20 % Maximum de 30 points	
TC-2.2 : Capacité du Coordonnateur de Projet à exécuter les travaux Le soumissionnaire devrait démontrer la capacité du Coordonnateur de Projet de réaliser les tâches décrites dans l'énoncé des travaux.	Jusqu'à dix (10) points seront accordés pour l'expérience pertinente évaluée de la ressource.	
Une description démontrant clairement l'expérience pertinente du Coordonnateur de Projet, au cours des quinze (15) années précédant la date de clôture de la demande de proposition, devrait être fournie. Il faut décrire le rôle de la ressource dans le cadre des projets conformément aux sous-critères décrits ci-dessous.	La cotation sera une (1) fois les valeurs décrites au tableau 1 pour la ressource proposée.	

Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur Amd. No. - N° de la modif.

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

TC-2 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante	jet de la composante 1	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
L'expérience du Coordonnateur de Projet devra être présentée dans un maximum deux (2) pages. Seulement les deux (2) premières pages présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.	Les sous-critères et leurs pondérations respectives seront évalués comme suit :	
L'expérience se rapportant à chaque sous-critère peut avoir été acquise dans le cadre de différents projets.	1. Gestion de projet. Pondération : 80 %	
Le groupe de sous-critères suivants sera évalué de façon générale pour évaluer l'expérience du Coordonnateur de Projet :	<ol> <li>Séances d'information et exposés à l'intention de la haute direction.</li> <li>Pondération: 20 %</li> </ol>	
<ol> <li>Gestion de projet.  La gestion de projet inclut, au moins, l'élaboration de plans de travail, la surveillance des calendriers du projet dans le cadre de projets multidisciplinaires et l'établissement des tâches des phases de planification jusqu'à la fin des travaux de construction. Un projet multidisciplinaire lié à l'industrie des transports, les services de conseils financiers, une analyse technique (comme l'évaluation de la conception ou de la conception préliminaire ou détaillée) et l'élaboration d'un dossier d'affaires est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.</li> <li>Séances d'information et exposés à l'intention de la haute direction.</li> <li>Au sein de Transports Canada, la haute direction est considérée comme niveau directeur général et supérieur. On tiendra compte des équivalents dans d'autres ordres de gouvernement et au sein du secteur privé. Des séances d'information et des exposés présentés à du personnel politique et des hauts fonctionnaires du Canada sont considérés comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.</li> </ol>	Maximum de 10 points	
TC-2.3 : Capacité de l'équipe à exécuter les travaux	Jusqu'à trente (30) points seront accordés pour l'expérience pertinente	

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

TC-2 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante	ijet de la composante 1	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
Le soumissionnaire devrait démontrer la capacité de l'équipe affectée à la composante 1 du projet de réaliser les tâches décrites dans l'énoncé des travaux.	combinée des ressources des évaluées.	
Aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques cotés, les termes " équipe " et " membres d'équipe " représentent les membres (pour un maximum de sept (7) ressources pour chacune des composantes) identifiés par le soumissionnaire qui seront, tous ensemble, responsables du parachèvement d'au moins 80% du travail, tel que défini dans l'énoncé des travails pour chacue composante l'équipe sera composée d'un maximum de sent (7)	La cotation sera trois (3) fois les valeurs décrites au tableau 1 pour le groupe de ressources proposé.	
membres d'équipe individuels.	Les sous-critères et leurs	
Advenant que l'implication du Coordonnateur de Proiet soit limitée à des fonctions de	pondérations respectives seront évalués comme suit :	
coordination de projet, le soumissionnaire ne doit pas nécessairement inclure cette ressource		
dans l'équipe de la composante 1.	1. Élaboration d'un dossier	
	d'affaires, y compris	
Le soumissionnaire devrait présenter l'expérience d'un maximum de sept (7) membres	l'évaluation des divers modes	
d'équipe, et doit inclure le responsable de la composante 1.	d'approvisionnement. Pondération : 40 %	
Le soumissionnaire doit fournir une description d'un maximum de deux (2) pages de		
l'expérience pertinente de chacun des membres de l'équipe. Seulement les deux (2) premières	2. Analyse, y compris	
pages presentees dans l'ordre seront examinees. I outes pages additionnelles ne recevront	l'établissement et la	
aucune consideration comme si elles n'avaient pas ete soumises.	determination des risques et l'évaluation du transfert au	
La description devrait préciser les projets auxquels ont participé les membres d'équipe au cours des quinze (15) années précédant la date de clôture de la demande de propositions et devrait	secteur privé. Pondération : 40 %	
décrire le rôle de la ressource dans le cadre des projets conformément aux sous-critères décrits		
ci-dessous. Le soumissionnaire doit présenter des projets qui sont complétés ou pour lesquels la	3. Élaboration de plans de	
construction a débuté.	mise en œuvre. Pondération : 20 %	
L'expérience se rapportant à chaque sous-critère peut avoir été acquise dans le cadre de différents projets. On ne s'attend pas à ce que chaque ressource possède une expérience	Maximum de 30 points	
direction projects. On the definition of the direction of the control of the cont	שמעווומווו מכ 20 לפוווים	

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation

qc1034

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME T8010-11-0163

TC-2 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante	t de la composante 1	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
pertinente liée à tous les sous-critères décrits ci-dessous. Cependant, l'ensemble de l'équipe doit posséder l'expérience liée à tous les sous-critères énoncés ci-dessous.		
On évaluera le groupe de sous-critères suivants de façon générale pour évaluer l'expérience de l'équipe :		
1. Élaboration d'un dossier d'affaires, y compris l'évaluation des divers modes d'approvisionnement.  Les divers modes d'approvisionnement incluent, entre autres, un approvisionnement traditionnel, conception construction, PPP, etc. Un projet qui inclut un dossier d'affaires évaluant trois (3) modes d'approvisionnement ou plus, y compris un PPP et lié au gouvernement du Québec est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.		
2. Analyse, y compris l'établissement et la détermination des risques et l'évaluation du transfert au secteur privé.  Projet qui inclut la réalisation d'une analyse des risques dans le cadre de travaux de construction ou de reconstruction ou l'exploitation d'infrastructures de transport (pont, route, autoroute, voie pour le transport en commun, chemin de fer, aéroport, etc.) en milieu urbain. Un projet dans le cadre duquel on a procédé à ce type d'évaluation du risque, particulièrement dans le cadre d'un PPP, et faisant aussi intervenir le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec où l'on retrouve un ensemble de travaux de construction ou de reconstruction de routes et de ponts en milieu urbain est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.		
3. Élaboration d'un plan de mise en œuvre. L'élaboration d'un plan de mise en œuvre inclut la définition d'un chemin critique pour le projet des phases de planification jusqu'à la fin des travaux de construction. Un projet en PPP lié à la construction ou à la reconstruction et/ou à l'exploitation d'infrastructures de transport en milieu		

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

QCL-1-34891

Minimum requis: 42 points Maximum de 70 points Méthode de notation TC-2 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 1 **NOMBRE TOTAL DE POINTS - TC-2** urbain et faisant intervenir le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale. Description

Renvoi à la proposition

TC-3 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2	iu sujet de la composante 2	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
TC-3.1 : Capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux	Jusqu'à trente (30) points	
Le soumissionnaire devrait démontrer sa capacité de réaliser les travaux liés à la composante 2 décrits dans l'énoncé des travaux, en décrivant dans le détail trois (3) projets distincts déjà réalisés qui ont été complétés ou pour lesquels la construction a débuté au cours des dix (10) dernières années précédant la date de fin de la demande de	seront accordes pour les trois (3) projets présentés et prouvant la possession d'une expérience de travail pertinente.	
propositions.	l a cotation sera trois (3) fois	
La lonqueur des descriptions de projet ne devrait pas dépasser trois (3) pages par projet.	les valeurs décrites au	
Seulement les trois (3) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre	tableau 1 pour l'ensemble	
seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.	des projets présentés.	
	Les sous-critères et leurs	
Ensemble, les projets présentés devraient couvrir le groupe de sous-critères ci-dessous :	pondérations respectives	
	seront evalues comme suit :	
1. Flojets d'illiastructures qui accuellient de lortes defisites de circulation. The infracture population time dencité de circulation d'emitten 20 millione de véhicules	1 Projets d'infrastructures	
one illiastituciale accadellatit alle delisite de officialisti de envilori son illimoris de verificales	dii acciioillent de fortes	
par annee ou plus pour les routes et les ponts, ou 3 minors de passagers par annee ou plus pour les antres types d'infrastructures de transport lest considérée comme accueillant	densités de circulation	
de fortes densités de circulation. Une infrastructure accueillant plus d'environ 50 millions	Pondération : 10 %	

Solicitation No. - N° de l'invitation  $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:solicitation} T8010-110163/A$ 

qc1034

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-3 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2  Description	u sujet de la composante 2 Méthode de notation	Renvoi à la
de véhicules par année pour les routes et les ponts, ou 15 millions de passagers par année ou plus pour les autres types d'infrastructures de transport, est considérée comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.	2. Projets concernant les transports en commun.	
2. Projets concernant les transports en commun.  Les transports en commun incluent, sans s'y limiter, les autobus urbains, les systèmes légers sur rail, les métros ou les autres réseaux. Un projet lié à de multiples types/modes de transport en commun, comme un réseau hybride d'autobus et de système léger sur rail, est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note	3. Projets comportant l'utilisation de péage. Pondération : 20 %	
	4. Projets entraînant la déviation possible de la circulation vers d'autres	
a la mise en œuvre d'un y avait pas précédemment est considéré comme un	routes gratuites. Pondération : 20 %	
atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.  4. Projets entraînant la déviation possible de la circulation vers d'autres routes gratuites.	<ol> <li>Projets qui supposent l'analyse de données complexes sur la circulation. Pondération : 40 %</li> </ol>	
Un projet dans le cadre duquel les automobilistes ont l'option d'utiliser des trajets de rechange. Un projet en milieu urbain avec un amalgame de quartiers résidentiels et commerciaux et une circulation mixte (véhicules utilitaires et véhicules particuliers/de navettage) et où il existe de multiples itinéraires de remplacement gratuits pour les usagers est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.	Maximum de 30 points	
<ol> <li>Projets qui supposent l'analyse de données complexes sur la circulation.</li> <li>Un projet qui suppose l'analyse de données sur la circulation liée à au moins un (1) des éléments suivants:         —scénarios de circulation avec de multiples choix d'itinéraires;</li> </ol>		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8010-110163/A

TC-3 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2	au sujet de la composante 2	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
<ul> <li>—infrastructures futures qui ne sont pas encore ouvertes à la circulation, mais qui auront un impact sur l'analyse de la circulation;</li> <li>—amalgame de routes et d'autoroutes résidentielles/locales;</li> <li>—option pour les usagers d'emprunter des solutions de transport en commun;</li> <li>—routes à péage ou autres infrastructures de transport à péage à proximité.</li> <li>Un projet qui affiche toutes les caractéristiques mentionnées ci-dessus est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.</li> </ul>		
Aux fins de l'évaluation du présent sous-critère, les projets liés à de possibles solutions de rechange gratuites sont considérés comme des projets qui permettent de multiples choix d'itinéraire de façon à ce que les usagers puissent décider d'éviter les routes à péage.		
TC-3.2 : Capacité de l'équipe à exécuter les travaux	Jusqu'à trente (30) points	
Le soumissionnaire devrait démontrer la capacité de l'équipe affectée à la composante 2 du projet de réaliser les tâches décrites dans l'énoncé des travaux.	l'expérience pertinente évaluée des ressources.	
Aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques cotés, les termes " équipe " et	La cotation sera trois (3) fois	
" membres d'equipe " representent les membres (pour un maximum de sept (7) ressources pour chacune des composantes) identifiés par le soumissionnaire qui seront,	les valeurs decrites au tableau 1 pour l'ensemble	
tous ensemble, responsables du parachèvement d'au moins 80% du travail, tel que défini dans l'énoncé des travaux pour chaque composante. L'équipe sera composée d'un	des projets presentes.	
maximum de sept (7) membres d'équipe individuels.	Les critères et leurs pondérations respectives	
Le soumissionnaire devrait présenter l'expérience d'un maximum de sept (7) membres d'équipe, et doit inclure le responsable de la composante 2.	seront évalués comme suit :	
	1. Projets d'infrastructures	
Le soumissionnaire doit fournir une description d'un maximum de deux (2) pages de l'expérience pertinente de chacun des membres de l'équipe. Seulement les deux (2)	qui accueillent de fortes densités de circulation.	

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

TC-3 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2	au sujet de la composante 2	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
premières pages présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises.	Pondération : 20 %	
	2. Projets concernant les	
La description devrait préciser les projets auxquels ont participé les membres d'équipe au	transports en commun.	
cours des quinze (15) annees precedant la date de cloture de la demande de propositions et devrait décrire le rôle de la ressource dans le cadre des projets conformément aux	Ponderation : 20 %	
sous-critères décrits ci-dessous. Le soumissionnaire doit présenter des projets qui sont	3. Projets comportant	
complétés ou pour lesquels la construction a débuté.	l'utilisation de péage. Pondération : 20 %	
L'expérience se rapportant à chaque sous-critère peut avoir été acquise dans le cadre de		
différents projets. On ne s'attend pas à ce que chaque ressource possède une expérience	4. Projets entraînant la	
pertinente liée à tous les sous-critères décrits ci-dessous. Cependant, l'ensemble de	déviation possible de la	
l'équipe doit posséder l'expérience liée à tous les sous-critères énoncés ci-dessous.	circulation vers d'autres	
	routes gratuites.	
Le soumissionnaire devrait décrire l'expérience pertinente de la ressource liée à la	Pondération : 20 %	
prévisions d'achalandage et de revenu dans le cadre de projets semblables qui sont	5. Projets qui supposent	
considérés comme incluant les caractéristiques décrites dans les sous-critères suivants :	l'analyse de données	
	complexes sur la circulation.	
1. Projets d'infrastructures qui accueillent de fortes densités de circulation.	Pondération : 20 %	
Une infrastructure accueillant une densité de circulation d'environ 30 millions de véhicules		
par année ou plus pour les routes et les ponts, ou 5 millions de passagers par année ou	Maximum de 30 points	
plus pour les autres types d'infrastructures de transport, est considérée comme accueillant		
de Venicules par année pour les routes et les ponts, ou 15 millions de passagers par année ou plus pour les autres types d'infrastructures de transport est considérée comme		
un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.		

2. Projets concernant les transports en commun. Les transports en commun incluent, sans s'y limiter, les autobus urbains, les systèmes légers sur rail, les métros ou les autres réseaux. Un projet lié à de multiples types/modes

Solicitation No. - N° de l'invitation  $\label{eq:modif.} Amd. \ \text{No. - N° de la modif.}$  T8010-110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-3 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2	sujet de la composante 2	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
de transport en commun, comme un réseau hybride d'autobus et de système léger sur rail, est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.		
3. Projets comportant l'utilisation de péage. Un projet où l'on envisage d'utiliser des péages. Un projet lié à la mise en œuvre d'un système de péage dans des corridors en milieu urbain où il n'y avait pas précédemment de péage et où différents systèmes de péage ont été évalués est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.		
4. Projets entraînant la déviation possible de la circulation vers d'autres routes gratuites.  Un projet dans le cadre duquel les automobilistes ont l'option d'utiliser des trajets de rechange. Un projet en milieu urbain avec un amalgame de quartiers résidentiels et commerciaux et une circulation mixte (véhicules utilitaires et véhicules particuliers/de navettage) et où il existe de multiples itinéraires de remplacement gratuits pour les usagers est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note		
5. Projets qui supposent l'analyse de données complexes sur la circulation.  Un projet qui suppose l'analyse de données sur la circulation liée à au moins un (1) des éléments suivants:  —scénarios de circulation avec de multiples choix d'itinéraires;  —infrastructures futures qui ne sont pas encore ouvertes à la circulation, mais qui auront un impact sur l'analyse de la circulation;  —amalgame de routes et d'autoroutes résidentielles/locales;  —option pour les usagers d'emprunter des solutions de transport en commun;  —routes à péage ou autres infrastructures de transport à péage à proximité.		

Solicitation No. - N° de l'invitation  $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:solicitation} T8010-110163/A$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-3 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 2	u sujet de la composante 2	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
—Un projet qui affiche plus que les caractéristiques mentionnées ci-dessus est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.		
Aux fins de l'évaluation du présent sous-critère, les projets liés à de possibles solutions de rechange gratuites sont considérés comme des projets qui permettent de multiples choix d'itinéraire de façon à ce que les usagers puissent décider d'éviter les routes à péage.		
NOMBRE TOTAL DE POINTS - TC-3	Minimum requis : 36 points Maximum de 60 points	

TC-4 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	au sujet de la composante 3	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
TC-4.1 : Capacité du soumissionnaire à exécuter les travaux	Jusqu'à trente (30) points seront accordés pour les	
Le soumissionnaire devrait démontrer sa capacité de réaliser les travaux liés à la	trois (3) projets présentés et	
composante 3 décrits dans l'énoncé des travaux, en décrivant dans le détail trois (3)	prouvant la possession d'une	
projets distincts déjà réalisés qui ont été complétés ou pour lesquels la construction a	expérience de travail	
débuté au cours des dix (10) années précédant la date de fin de la demande de	pertinente.	
propositions.		
	La cotation sera trois (3) fois	
La longueur des descriptions de projet ne devrait pas dépasser trois (3) pages par projet.	les valeurs décrites au	
Seulement les trois (3) premières pages de chaque description présentées dans l'ordre	tableau 1 pour l'ensemble	
seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération	des projets présentés.	
comme si elles n'avaient pas été soumises.		

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-110163/A

qc1034

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME QCL-1-34891

TC-4 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	au sujet de la composante 3	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
semble, les projets présentés devraient couvrir le groupe de sous-critères ci-dessous :	Les sous-critères et leurs pondérations respectives seront évalués comme suit :	

# Projets portant sur des ponts avec des voies multiples dans chaque direction.

1. Projets portant sur des

multiples dans chaque ponts avec des voies

Pondération: 15 %

direction.

des pistes cyclables ou sentiers récréatifs est considéré comme un atout mais ne recevra voies multiples dans chaque direction. Un pont qui compte quatre (4) voies ou plus dans chaque direction y compris une ou des voies réservées pour le transport en commun et Un pont qui compte deux (2) voies ou plus dans chaque direction est réputé avoir des oas nécessairement la note maximale.

### Projets portant sur de longs ponts.

Un pont de plus de 250 mètres de longueur (de culée à culée) est considéré comme long. importantes est considéré comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note Un pont qui est plus long que 1,5 kilomètre et qui enjambe des eaux navigables maximale.

## 3. Projets portant sur des autoroutes.

transport en commun (autobus, système léger sur rail ou autres) sont considérées comme Les autoroutes doivent comporter au moins deux (2) voies dans chaque direction et avoir quatre (4) voies ou plus dans chaque direction, y compris des voies réservées pour le une limite de vitesse affichée d'au moins 70 km/heure. Les autoroutes qui comptent un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale.

## Projets portant sur des infrastructures de transport complexes.

Maximum de 30 points

infrastructures de transport 4. Projets portant sur des

Pondération: 55 %

complexes.

3. Projets portant sur des

Pondération: 15 %

autoroutes.

2. Projets portant sur de

Pondération: 15 % longs ponts.

> urbain qui affichent aussi toutes les caractéristiques suivantes sont considérés comme un Les infrastructures de transport complexes peuvent englober, sans s'y limiter, les projets viaducs, chemins de fer, autoroutes, murs de soutènement, etc.). Les projets en milieu portant sur une combinaison d'infrastructures de transport multiples (ponts, tunnels, atout mais ne recevront pas nécessairement la note maximale :

—une combinaison de différents ponts, autoroutes ou autres infrastructures de transport;

Page 41 of - de 102

Solicitation No. - N° de l'invitation  $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:solicitation} T8010-110163/A$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-4 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	au sujet de la composante 3	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
<ul> <li>—un pont désigné comme de " secours " (selon la définition que l'on trouve dans la norme CAN/CSA S6 F06);</li> <li>—une combinaison de modes de transport en commun (autobus, les systèmes légers sur rail, et autres);</li> <li>—la relocalisation ou l'intégration/l'installation de services publics (comme l'électricité, le gaz, les égouts, l'eau, les câbles, etc.).</li> </ul>		
TC-4.2 : Capacité de l'équipe de réaliser les travaux Le soumissionnaire devrait démontrer la capacité de l'équipe affectée à la composante 3 du projet de réaliser les tâches décrites dans l'énoncé des travaux.	Jusqu'à trente (30) points seront accordés pour l'expérience pertinente évaluée des ressources.	
Aux fins de l'évaluation en fonction des critères techniques cotés, les termes " équipe " et " membres d'équipe " représentent les membres (pour un maximum de sept (7) ressources pour chacune des composantes) identifiés par le soumissionnaire qui seront, tous ensemble, responsables du parachèvement d'au moins 80% du travail, tel que défini dans l'énoncé des travaux pour chaque composante. L'équipe sera composée d'un maximum de sept (7) membres d'équipe individuels.	La cotation sera trois (3) fois les valeurs décrites au tableau 1 pour l'ensemble des projets présentés. Les sous-critères et leurs pondérations respectives	
Le soumissionnaire devrait présenter l'expérience d'un maximum de sept (7) membres d'équipe, et doit inclure le responsable de la composante 3.  Le soumissionnaire doit fournir une description d'un maximum de deux (2) pages de l'expérience pertinente de chacun des membres de l'équipe. Seulement les deux (2)	seront évalués comme suit : 1. Conception de ponts majeurs. Pondération : 35 %	
premières pages présentées dans l'ordre seront examinées. Toutes pages additionnelles ne recevront aucune considération comme si elles n'avaient pas été soumises. La description devrait préciser les projets auxquels ont participé les membres d'équipe au cours des quinze (15) années précédant la date de clôture de la demande de propositions	2. Conception d'autoroutes majeures. Pondération : 15 %	

Solicitation No. - N° de l'invitation  $\mbox{Amd. No. - N° de la modif.} \label{eq:solicitation} T8010-110163/A$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-4 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	u sujet de la composante 3	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
et devrait décrire le rôle de la ressource dans le cadre des projets conformément aux sous-critères décrits ci-dessous.	3. Préparation de plans de gestion de la circulation. Pondération : 15 %	
L'expérience se rapportant à chaque sous-critère peut avoir été acquise dans le cadre de différents projets. On ne s'attend pas à ce que chaque ressource possède une expérience pertinente liée à tous les sous-critères décrits ci-dessous. Cependant, l'ensemble de l'équipe doit posséder l'expérience liée à tous les sous-critères énoncés ci-dessous. Le soumissionnaire doit présenter des projets qui sont complétés ou pour lesquels la	4. Estimation des coûts de construction. Pondération : 20 %	
construction a debute. On évaluera le groupe de sous-critères suivants de façon générale pour évaluer l'expérience de l'équipe :	planification de projets de génie civil de grande envergure.	
<ol> <li>Conception de ponts majeurs.</li> <li>Un pont majeur, aux fins de l'évaluation du présent critère, est un pont de plus de 250 mètres (de culée à culée) comptant au moins deux (2) voies dans chaque direction. La conception d'un pont ayant toutes les caractéristiques et les contraintes suivantes est considérée comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale :</li> </ol>	Maximum de 30 points	
,5 kilomètre de longueur; sou plus dans chaque direc es réservées au transport e		
sur rail, et autres); —pont considéré comme de " secours " (selon la définition que l'on trouve dans la norme CAN/CSA S6 F06);		
—pont qui enjambe des eaux navigables; —pont en milieu urbain.		
2. Conception d'autoroutes majeures.		

Amd. No. - N° de la modif. Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-4 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	u sujet de la composante 3	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
Conception d'une autoroute comptant au moins deux (2) voies dans chaque direction dont la limite de vitesse affichée est d'au moins 70 km/heure. La conception d'une autoroute ayant toutes les caractéristiques et les contraintes suivantes est considérée comme un atout mais ne recevra pas nécessairement la note maximale :		
—trois (3) voies ou plus dans chaque direction; —limite de vitesse affichée de 100 km/heure:		
—en milieu urbain;		
qui inclut des voies d'accès et des échangeurs;		
—inclusion de voies réservées au transport en commun (autobus, système léger sur rail et autres);		
qui inclut le déplacement de services publics majeurs comme des lignes haute tension.		
3. Préparation de plans de gestion de la circulation.		
Cela inclut la préparation de plans pour gérer la circulation durant les travaux de construction des ponts, des routes ou d'autres infrastructures de transport routier. La		
préparation des plans de gestion de la circulation pour un projet qui inclut à la fois un ou des ponts et une ou des autoroutes en milieu urbain est considérée comme un atout mais		
ne recevra pas nécessairement la note maximale.		
4. Estimation des coûts de construction.		
Cela inclut l'estimation des coûts des travaux de construction de ponts et d'autoroutes.		
L'estimation de couts de construction pour des projets en milleu urbain qui incluent tous les éléments suivants est considérée comme un atout mais ne recevra pas		
nécessairement la note maximale :		
reconstruction d'infrastructures existantes;		
démolition/démontage de pont(s) et de route(s);		
-répercussions sur la gestion de la circulation;		
déplacement des services publics;		

Amd. No. - N° de la modif.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T8010-110163/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TC-4 Critères techniques cotés - Expérience du soumissionnaire au sujet de la composante 3	u sujet de la composante 3	
Description	Méthode de notation	Renvoi à la proposition
—activité à long terme d'exploitation, d'entretien et de reconstruction; —installation de systèmes de péage sur de nouvelles infrastructures de transport ou des infrastructures de transport existantes.		
5. Gestion de projet et planification de projets de génie civil de grande envergure. Être en mesure d'assurer la gestion de projet et de s'acquitter de tâches de planification dans le cadre de projets d'ingénierie de grande envergure, y compris la coordination, la supervision et l'intégration générale des diverses disciplines de génie civil dans le cadre du projet. Les diverses exigences liées au génie civil dans le cadre du projet figurent dans les critères 1, 2, 3 et 4 du TC-4.2 ci dessus.		
NOMBRE TOTAL DE POINTS - TC-4	Minimum requis : 36 points Maximum de 60 points	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations comprises dans la pièce jointe 1 de la Partie 5, Attestations préalables à l'attribution du contrat, devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence le rejet de la soumission.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ qcl034 \end{array}$ 

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  $\label{eq:cc} QCL\text{-}1\text{-}34891$ 

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 5 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

- 1. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi Attestation
- 1.1 Programme de contrats fédéraux 200 000\$ ou plus
- 1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a)	(	)	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employes
			permanents à temps plein ou à temps partiel, et/ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b)	(	)	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la

 b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c) ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel, et/ou des employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus. Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

d) ( ) est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml).

### 2. Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

### Définition

Aux fins de cette clause.

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini ci-dessus? **OUI ( ) NON ( )** 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

T8010-11-0163

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

### Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? OUI ( ) NON ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

### **Attestation**

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### 3. Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### 4. Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

### Permis et licences nécessaires 5.

- Les membres de l'équipe de l'entrepreuneur et (ou) de ses sous-traitants doivent être ou pouvoir être accrédités, certifiés ou autorisés pour fournir les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales, dans la province de Québec.
- 5.2 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que les membres de l'équipe de l'entrepreuneur et (ou) de ses sous-traitants respectent les exigences du paragraphe 1. Le soumissionnaire reconnaît que le Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements à ce titre et qu'une attestation fausse ou erronée peut entraîner le rejet de la soumission, qui sera déclarée irrecevable.

### 6. Compétences linguistiques

Le soumissionnaire atteste qu'il possède les compétences linguistiques requises pour exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux.

En outre, le soumissionnaire garantit que chaque personne qu'il a proposée pour répondre au besoin satisfait aux exigences linguistiques, tel qu'il est précisé dans l'Énoncé des travaux.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

### PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

### 1. Capacité financière

Clause du guide des CCUA A9033T (2011-05-16), Capacité financière

L'article 1 de la clause A9033T (2011-05-16), Capacité financière, est modifié comme suit :

Supprimer: quinze (15) jours

Insérer : sept (7) jours

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

### PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et à la soumission technique, en date du \_\_\_\_\_(sera inséré au moment de l'attribution du contrat).

### 1.1 Biens et(ou) services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 2.1 Conditions générales

2035 (2012-03-02) Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 2.2 Conflits d'intérêts

L'entrepreneur et les sous-traitants nommés au contrat reconnaissent qu'ils ne pourront pas, à titre individuel ou par l'entremise d'une coentreprise fournir des conseils, des informations, directement ou indirectement à une entreprise privée quelconque relativement aux travaux découlant du présent projet de corridor du nouveau pont advenant que le gouvernement du Canada décide éventuellement de procéder par l'entremise d'un partenariat public-privé (P3). L'entrepreneur et les sous-traitants nommés au contrat reconnaissent qu'ils ne pourront pas soumissionner à titre individuel ou par l'entremise d'une coentreprise lors de l'appel d'offre pour ce partenariat public-privé (P3).

### 2.3 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante : 4007 (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### 2.4 Attestation de divulgation

A la fin des travaux, l'entrepreneur doit soumettre au responsable technique et à l'autorité contractante une copie de l'attestation de divulgation jointe à l'annexe « C » prévoyant que toutes les divulgations applicables ont été soumises ou qu'il n'y avait aucune divulgation à soumettre en vertu de l'article 2 des conditions générales supplémentaires 4007.

### 2.5 Entente de non-divulgation

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divulgation, inclue à l'annexe D, remplie et signée et l'envoyer au responsable technique avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

### 2.6 Personne(s) identifiée(s)

L'entrepreneur doit fournir les services des personnes suivantes pour la réalisation des travaux indiqués dans le contrat : (seront insérés au moment de l'attribution du contrat) .

Composante 1:
Composante 2:
Composante 3:

### 3. Durée du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

### 3.1 Période du contrat

La période du contrat débute à partir de la date du contrat et est d'une durée maximale de 36 mois inclusivement.

### 4. Responsables

### 4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Andrée-Anne Gabra
Chef de l'approvisionnement (int)
Direction des approvisionnements
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
1550, avenue D'Estimauville, Québec, (Québec) G1J 0C7
andree-anne.gabra@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Téléphone: (418) 649-2836

Téléphone: (418) 649-2836 Télécopieur: (418) 648-2209

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 4.2 Responsable technique (sera inséré au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour le contrat est:

Nom :	
Titre :	
Organisation:	
Adresse:	
Téléphone:	
Télécopieur :	
Courriel:	

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'entrepreneur - Coordinateur de projet (sera inséré au moment de l'attribution du contrat).

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

Nom: Titre: Organisation: Adresse:		
Téléphone: Télécopieur : Courriel :		

Le Coordonnateur de Projet devra être une ressource assignée à la composante 1 (Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires). Cette ressource devra gérer l'implémentation générale du projet, y compris l'identification, l'analyses, la planification, le cheminement et le contrôle du progrès sur une base continue.

- 5. Paiement
- 5.1 Base de paiement
- 5.1.1 Prix ferme

### 5.1.1.1 Partie A - Services professionnels

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de \_\_\_\_\_\_\_ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est en sus, s'il y a lieu.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 5.1.1.2 Partie C - Services professionnels optionnels

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de \_\_\_\_\_\_\_ \$ (le montant sera inséré au moment de l'octroi de l'option). Les droits de douane sont inclus, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) est en sus, s'il y a lieu.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 5.1.2 Limitation des dépenses- Partie B Frais autorisés de déplacement et de subsistance

Pour les exigences relatives aux voyages décrites à la section 10 de l'énoncé des travaux à l'annexe A:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt qu'à celles qui se rapportent aux « employés », jusqu'à une limitation des dépenses de 50 000.00\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il v a lieu.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le Responsable technique.

Les frais de déplacement et de subsistance autorisés seront remboursés sur présentation d'un état détaillé des frais accompagné des recus appropriés. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance pour:

a. réinstaller des ressources pour répondre aux conditions du contrat.

### 5.2 Responsabilité totale du Canada - Partie B Frais autorisés de voyage et de subsistance

- 1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat pour les frais de voyage et de subsistance autorisés ne doit pas dépasser la somme de 50 000.00\$. Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada pour les frais autorisés de voyage et de subsistance à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante :
  - lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou a)
  - b) quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement c) des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité du Canada à son égard.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### 5.3 Méthodes de paiement

### 5.3.1 Paiements d'étape : Partie A - Services professionnels

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111

  Demande de paiement progressif

  (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf) et tout autre document exigé
  par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies
  dans le contrat;
- (b) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 Demande de paiement progressif ont été signées par les représentants autorisés;
- (c) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

### 5.3.2 Calendrier des étapes: Partie A - Services professionnels

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit:

### Composante 1 - Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires

SERVICES	ÉTAPE	LIVRABLES	% DE PAIEMENT
1	1.1	Ébauche de rapport	5%
	1.2	Rapport final	5%
2	1.3	Ébauche de rapport sur l'évaluation des péages et des possibilités de PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal	15%
	1.4	Rapport final sur l'évaluation des péages et des possibilités de PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal	5%
3	1.5	Rapport d'évaluation des risques, y compris tableau des risques quantitatifs	20%
	1.6	Ébauche du dossier d'affaires	30%
	1.7	Dossier d'affaire et Présentations sur le rapport final	20%

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

### Composante 2 - Prévisions d'achalandage et de revenu

SERVICES	ÉTAPE	LIVRABLES	% DE PAIEMENT
1	2.1	Méthode prévisionnelle	20%
-	2.2	Modèle	25%
	2.3	Ébauche du rapport	40%
	2.4	Rapport final	15%

### Composante 3 - Conception préliminaire et établissement des coûts

SERVICES	ÉTAPE	LIVRABLES	% DE PAIEMENT
	3.1	Ébauche de rapport – concepts structuraux de pont supplémentaires à retenir pour examen plus poussé, y compris les avantages, inconvénients et l'aperçu général des coûts	10%
1 to 6	3.2	Ébauche du projet de rapport sur la conception préliminaire et l'établissement des coûts, et dessins techniques connexes, à titre de contribution et de confirmation, notamment une évaluation des coûts préliminaires pour la conception détaillée et la construction des options du projet	60%
	3.3	Rapport final de conception préliminaire et d'établissement des coûts, incluant les dessins techniques connexes	30%

### 5.3.3 Paiement mensuel: Partie B - Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les frais encourus pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 5.3.4 Paiement unique : Partie C - Services professionnels optionnels

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### 5.4 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

### 5.5 Vérification discrétionnaire

Clause du quide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

### 6. Instructions relatives à la facturation - demande de paiement

### 6.1 Instructions relatives à la facturation - Paiements mensuels et d'étape

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPGSC 1111 Demande de paiement progressif (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf).

### 1.1 Partie A - Services professionnels

Chaque demande doit présenter:

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 Demande de paiement progressif;
  - (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
  - (c) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

Chaque demande doit être appuyée par :

- (a) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- (b) une attestation provenant de le responsable technique attestant que les travaux facturés sont complétés.

### 1.2 Partie B - Frais de déplacement et de subsistance:

Chaque demande doit présenter:

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 Demande de paiement progressif;
  - (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
  - (c) une liste de toutes les dépenses.

Chaque demande doit être appuyée par :

 (a) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs, frais de déplacement et de subsistance;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

2. La taxe sur les produits et les services ou la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), selon le cas, doit être calculée pour le montant total de la demande.

3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer à l'adresse suivante pour attestation:

### Att: Solange Labrie

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 601-1550 Avenue D'Estimauville

Québec, Québec, G1J 0C7

Courriel: solange.labrie@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande au responsable technique pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

**4.** L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

### 6.2 Partie C - Services professionnels optionnels:

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. L'original et une (2) copies doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement:

### Att: Solange Labrie

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 601-1550 Avenue D'Estimauville Québec, Québec, G1J 0C7

Courriel: solange.labrie@tpsgc-pwgsc.gc.ca

### 7. Attestations

7.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (sera précisé à l'attribution du contrat) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

### 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- c) les conditions générales 2035, (2012-03-02 ) Conditions générales besoins plus complexes de services
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Divulgation par l'entrepreneur de la propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- g) l'Annexe **D**, Entente de non-divulgation
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ (sera précisé à l'attribution du contrat)

### 10. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

### 10. Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

### 11. Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### **ANNEXE A**

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

DOSSIER D'AFFAIRES, PRÉVISIONS D'ACHALANDAGE ET DE REVENU, ET CONCEPTION PRÉLIMINAIRE ET ÉTABLISSEMENT DES COÛTS **NOUVEAU PONT POUR LE SAINT-LAURENT** 

T8010-110163/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

### TABLE DES MATIÈRES

S
;

- 2. EXIGENCES
- 2.1 Composante 1 Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires
- 2.2 Composante 2 Prévisions d'achalandage et de revenu
- 2.3 Composante 3 Conception préliminaire et établissement des coûts
- CONTEXTE
- 3.1 Le pont Champlain
- 3.2 Infrastructures situées à Montréal appartenant au gouvernement fédéral
- 3.2.1 Corridor du pont Champlain
- 3.2.2 Autres infrastructures situées à Montréal appartenant à PJCCI dont il est question dans ce contrat
- 3.3 Le nouveau pont sur le Saint-Laurent
- 3.4 Études de préfaisabilité
- 3.5 Transports en commun
- 3.6 Évaluation environnementale
- 3.7 Phases du projet du corridor du nouveau pont
- 3.8 Portée et éléments du projet du corridor du nouveau pont
- 3.8.1 Élément A Reconstruction et élargissement de l'autoroute
- 3.8.2 Élément B Remplacement du pont de l'île des Sœurs
- 3.8.3 Élément C Travaux sur l'île des Sœurs
- 3.8.4 Élément D (D1 et D2) Le nouveau pont sur le Saint-Laurent
- 3.8.5 Élément E Travaux sur la rive de Brossard
- 3.8.6 Élément F Autoroute Bonaventure et le pont Clément
- 3.8.7 Élément G Démolition de l'actuel pont Champlain
- 4. RESOURCES
- 4.1 Coordonnateur de projet
- 4.2 Responsables des composantes
- 4.3 Équipe et membres de l'équipe
- PORTÉE DES TRAVAUX ET DES SERVICES
- 5.1 Composante 1 Développement du dossier d'affaires
- 5.1.1 Composante 1 : Service 1 Établissement de la portée des tâches
- 5.1.2 Composante 1 : Service 2 Évaluation des péages et PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJJCI à Montréal
- 5.1.3 Composante 1 : Service 3 Développement du dossier d'affaires
- 5.2 Composante 2 Prévisions d'achalandage et de revenu
- 5.3 Composante 3 Conception préliminaire et établissement des coûts
- 5.3.1 Généralités
- 5.3.2 Composante 3 : Service 1 Examen des études de préfaisabilité
- 5.3.3 Composante 3 : Service 2 Analyse des transports et de la circulation
- 5.3.4 Composante 3 : Service 3 Analyse technique
- 5.3.5 Composante 3 : Service 4 Dessins techniques
- 5.3.6 Composante 3 : Service 5 Analyse des coûts
- 5.3.7 Composante 3 : Service 6 Installation et exploitation du système de péage
- 6. LIVRABLES
- 7. RAPPORTS PÉRIODIQUES
- 8. PRÉSENTATION DES LIVRABLES
- 9. SOUTIEN DES CLIENTS
- 10. DÉPLACEMENTS ET LIEU DE TRAVAIL

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

### 11. LANGUE DE TRAVAIL

### LISTE DES APPENDICES

APPENDICE A - Étude de préfaisabilité - Réfection de l'axe routier de l'autoroute 15, incluant le Pont de l'Île des Sœurs

APPENDICE B - Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'Île des Sœurs

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Acronymes

Tableau 2 : Hypothèses relatives aux prévisions d'achalandage et de revenu

Tableau 3 : Livrables pour les services obligatoires Tableau 4 : Livrables pour les services facultatifs

### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Le corridor du pont Champlain

Figure 2 : Éléments du projet du corridor du nouveau pont

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

### 1. ACRONYMES

Les acronymes suivants sont employés dans tout ce document.

### 1Tableau 1: Acronymes

AMT	Agence mtropolitaine de transport
CGVMSL	Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent
CN	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PJCCI	Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée
SLR	Système léger sur rail
TC	Transports Canada

### 2. EXIGENCES

Transports Canada (TC) a besoin de services professionnels pour l'aider à élaborer le projet du nouveau pont sur le Saint-Laurent (corridor du nouveau pont) à Montréal. Les services sont subdivisés en trois grandes composantes 1) contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires; 2) prévisions d'achalandage et de revenu; et 3) conception préliminaire et établissement des coûts. Le présent contrat, comprend également des services optionnels. Le contrat devra être parachevé dans les 36 mois suivant son adjudication.

L'entrepreneur ne peut pas sous-traiter les services de la composante 1. Il est cependant permis de sous-traiter les services des composantes 2 et 3.

L'entrepreneur devra assigner un « Coordonnateur de Projet » pour l'ensemble du projet. Le Coordonnateur de Projet devra être une ressource assignée à la composante 1 (Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires). Cette ressource devra gérer l'implémentation générale du projet, y compris l'identification, l'analyse, la planification, le cheminement et le contrôle du progrès sur une base continue.

### 2.1 Composante 1 - Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires

L'entrepreneur secondera TC dans la planification intégrée globale du projet et le dossier d'affaires et l'analyse financière qui aboutiront à une décision d'approvisionnement de la part du gouvernement. Le dossier d'affaires évaluera trois méthodes de réalisation du projet : traditionnelle, conception-construction et partenariat public-privé (PPP) pour le corridor du nouveau pont. L'entrepreneur devra également fournir des conseils à TC sur la procédure d'approvisionnement du corridor du nouveau pont et sur le financement possible et la gouvernance de des autres structures à Montréal appartenant au gouvernement fédéral (le pont Jacques-Cartier, le tronçon fédéral du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville).

### 2.2 Composante 2 - Prévisions d'achalandage et de revenu

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

OI: ( D ( N ) NO 1 ( ( ) 1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

L'entrepreneur devra établir les prévisions et les scénarios sur les niveaux d'achalandage et de revenu qui serviront au développement du dossier d'affaires du corridor du nouveau pont et à la prise de décisions par le gouvernement fédéral.

Afin de déterminer les risques financiers d'un projet d'infrastructure de cette envergure, tant pour le secteur privé que pour le gouvernement fédéral, il est essentiel de prévoir, de la façon la plus fiable possible, les flux de circulation et les revenus de péage qui pourront être générés par la création de la nouvelle infrastructure. Cela implique, entre autres, un examen détaillé des flux de circulation existants et une analyse approfondie des clientèles potentielles de l'infrastructure à péage, de leurs caractéristiques, de leurs comportements en termes de déplacements et de leurs réactions face à la tarification. Il faut également tenir compte du partage des trafics entre l'infrastructure à péage et le réseau gratuit existant, des services de transport collectif existants et prévisibles, de l'élasticité de la demande face au tarif, ainsi que de l'étalement à court, à moyen et à long terme des flux de revenus selon diverses hypothèses de tarification, de technologies de perception du péage et de développement socio-économique, notamment de la région desservie.

Plus particulièrement, les résultats de cette étude serviront à analyser les différents modes de tarification et de détection et à proposer une stratégie optimale de tarification et de détection en tenant compte des diverses clientèles identifiées, de la gestion de la demande et de la période de transition dans l'acceptabilité sociale du péage.

### 2.3 Composante 3 - Conception préliminaire et établissement des coûts

L'entrepreneur procédera à l'étude de conception préliminaire et à l'établissement des coûts qui seront utilisés dans le cadre de la préparation du dossier d'affaires du corridor du nouveau pont et des décisions que prendra le gouvernement fédéral.

Afin d'élaborer les coûts et d'établir une base de comparaison, l'entrepreneur aidera TC à choisir la géométrie et la conception structurelle privilégiées de tous les éléments du projet du corridor du nouveau pont. Pour ce faire, l'entrepreneur examinera les options de conception élaborées et retenues dans le cadre des études de préfaisabilité portant sur la réfection de l'autoroute 15, le remplacement du pont de l'île des Sœurs et le remplacement du pont Champlain existant. Le présent contrat permettra également de confirmer les modifications que l'on se propose d'apporter aux rampes de raccordement avec le réseau existant et avec la nouvelle infrastructure, et les méthodes prévues pour la démolition des ponts existants. Pour chaque option étudiée, l'entrepreneur fournira des estimés de coût (de classe « D ») pour les activités de conception et de construction prévues, et il déterminera les coûts d'exploitation, d'entretien et de remise en état futurs du corridor du nouveau pont, de même que les coûts de mise en œuvre du système péage. L'entrepreneur discutera des avantages et des inconvénients de chaque option et recommandera, afin d'élaborer les coûts et d'établir une base de comparaison, une option privilégiée sur le plan technique pour chaque composante du projet du corridor du nouveau pont.

### 3. CONTEXTE

### 3.1 Le pont Champlain

Inauguré en 1962, le pont Champlain est le pont le plus emprunté du Canada puisque la densité de circulation est proche de 60 millions de véhicules par an, dont 10,4 % est représentée par les camions. Le pont fait partie d'un important corridor commercial entre le Canada et les États Unis, qui est un élément essentiel de la Porte continentale du Canada et qui accueille pour 20 milliards de dollars de commerce international par an. Le pont revêt également une importance névralgique pour les transports

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

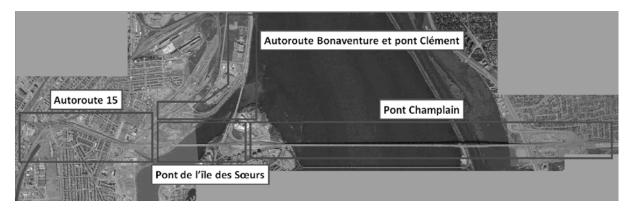
en commun puisque près de 200 000 autobus le franchissent chaque année avec 11 millions d'usagers des transports en commun. Entre 1962 et 1990, le pont Champlain était payant.

Le pont Champlain relie les villes de Brossard à Montréal, et sa longueur est d'environ 3,4 km. Il compte six (6) voies de circulation séparées par un terre-plein central. La travée principale est faite d'acier. Elle soutient un tablier d'acier à dalle orthotrope avec une chaussée en asphalte bitumineux. Le dégagement au-dessus de la surface de la Voie maritime du Saint Laurent est d'environ 49 m. Le reste du pont est fait de poutres en béton précontraint qui soutiennent un tablier en béton précontraint recouvert d'une chaussée d'asphalte. La voie réservée aux autobus sur le pont Champlain est empruntée par le Réseau de transport de Longueuil du lundi au vendredi, entre 5 h 30 et 9 h 30 et entre 15 h et 19 h 30.

### 3.2 Infrastructures situées à Montréal appartenant au gouvernement fédéral 3.2.1 Corridor du pont Champlain

PJJCI est propriétaire de l'actuel corridor du pont Champlain qui comprend le pont de l'île des Sœurs, les tronçons fédéraux de l'autoroute 15 et de l'autoroute Bonaventure et le pont Clément au nom du gouvernement fédéral. Les principaux éléments du corridor du pont Champlain sont illustrés à la figure 1.

Figure 1 : Le corridor du pont Champlain



Source: Transports Canada

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

Pont de l'île des Sœurs : l'actuel pont de l'île des Sœurs enjambe le Saint-Laurent entre l'île de Montréal et l'île des Sœurs. Le pont mesure 468 m de long, 28,6 m de large, il compte trois (3) voies dans chaque sens et une piste cyclable pour les bicyclettes du côté en amont du pont.

Autoroute 15 : le tronçon fédéral de l'autoroute 15, entre le pont de l'île des Sœurs et la limite des propriétés de PJCCI près de l'échangeur Atwater, mesure environ 3 km de long. Ce tronçon de l'autoroute 15 offre deux (2) voies dans chaque sens. Le pont Clément relie l'île des Sœurs à l'île de Montréal.

Autoroute Bonaventure et pont Clément : l'autoroute Bonaventure est une troisième voie d'accès au pont Champlain, qui achemine la circulation vers le centre-ville et constitue la principale voie d'accès au site d'Expo. Elle a été ouverte à la circulation en 1967.

### 3.2.2 Autres infrastructures situées à Montréal appartenant à PJCCI dont il est question dans ce contrat

Dans la région de Montréal, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI), au nom du gouvernement fédéral, est également propriétaire du pont Jacques-Cartier, du tunnel de Melocheville et de la portion fédérale du pont Honoré-Mercier. Ces ouvrages intraprovinciaux sont exploités et entretenus par PJCCI.

Pont Jacques-Cartier: inauguré en 1930, le pont Jacques-Cartier est un pont à cinq (5) voies de 3,4 km de long, qui enjambe le Saint-Laurent entre les villes de Montréal et de Longueuil. Les rampes d'accès et de sortie le relient à l'île Sainte-Hélène. La réfection complète de son tablier a été achevée en 2002. Environ 36 millions de véhicules empruntent le pont Jacques-Cartier chaque année.

Tunnel de Melocheville : inauguré en 1957, le tunnel de Melocheville a été creusé durant la construction du canal de Beauharnois, qui fait partie de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le tunnel est un prolongement de la route 132. Il est situé sous le canal de Beauharnois à Melocheville (Québec). Environ 5 millions de véhicules empruntent le tunnel chaque année.

Pont Honoré-Mercier : le pont Honoré-Mercier enjambe le Saint-Laurent et la Voie maritime entre LaSalle, située sur l'île de Montréal, et le territoire Mohawk de Kahnawake sur la Rive Sud. Le pont Honoré-Mercier appartient partiellement au ministère des Transports du Québec et au gouvernement fédéral. La portion provinciale du pont a été ouverte à la circulation en 1934 alors que la portion fédérale a été ouverte à la circulation en 1959. La portion fédérale du pont est essentiellement située sur le territoire Mohawk de Kahnawake. PJCCI assume actuellement l'exploitation et l'entretien de tout le pont.

### 3.3 Le nouveau pont sur le Saint-Laurent

Le 5 octobre 2011, le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités a annoncé que le gouvernement fédéral construirait un nouveau pont pour remplacer l'actuel pont Champlain à Montréal. Le gouvernement fédéral a ajouté que le nouveau pont serait à péages.

On s'attend à ce que le nouveau pont entre en service dans un horizon de 10 ans.

### 3.4 Études de préfaisabilité

Pont Champlain : en septembre 2009, une étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain, dirigée par le consortium BCDE qui se compose des sociétés d'ingénierie du secteur privé BPR, CIMA+, DESSAU et EGIS, a été lancée pour évaluer les options structurales visant le remplacement du pont Champlain. Cette étude privilégie le remplacement du pont actuel par un nouveau pont comptant huit (8) voies dont trois (3) voies dans chaque sens et une (1) voie dans chaque

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qc1034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Cilent Rei. No. - N de lei. du C

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

sens réservée aux transports en commun. La solution d'un tunnel a été rejetée par le gouvernement fédéral, car un tunnel entraînerait des coûts de construction et d'exploitation nettement plus élevés, imposerait des restrictions d'exploitation liées au transport des marchandises dangereuses, des problèmes environnementaux et offrirait une souplesse très limitée pour les éventuels changements de configuration. Les échéanciers prévus dans le rapport prévoyaient qu'il faudrait au moins 10 ans avant qu'un nouveau pont n'entre en service, ce qui englobe le temps nécessaire à l'évaluation environnementale, à la conception, au financement et à la construction.

<u>Autoroute 15</u>: en mai 2010, le partenariat SNC-Lavalin/CIMA+ a terminé une étude de préfaisabilité pour confirmer le type d'intervention que nécessite la remise en état et/ou la reconstruction du tronçon du corridor de l'autoroute 15 appartenant au gouvernement fédéral. La reconstruction du corridor a été étudiée en détail aux termes de deux scénarios différents, l'un à quatre (4) voies [deux (2) voies dans chaque sens] et l'autre à six (6) voies [trois (3) voies dans chaque sens]. Un scénario à cinq (5) voies avec une voie médiane réversible a également été étudié et rejeté en raison de la complexité de son exploitation. Le scénario à quatre (4) voies est analogue à la géométrie actuelle, mais il permettra des changements de géométrie pour respecter les normes routières. L'étude a donc recommandé le scénario à six (6) voies, ce qui permet une meilleure connectivité avec le réseau provincial.

Pont de l'île des Sœurs: entre septembre et décembre 2010, dans le cadre de l'étude de faisabilité portant sur le remplacement du pont Champlain, le consortium BCDE a également réalisé des études de préfaisabilité pour évaluer les options de remplacement du pont de l'île des Sœurs. Les études ont porté sur de nombreuses options de remplacement. Elles privilégient trois (3) concepts structuraux, et ont retenu quatre (4) scénarios de tracé qui doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie. L'étude présumait que le nouveau pont compterait quatre (4) voies dans chaque sens, dont une (1) voie réservée aux transports en commun et une (1) voie réservée aux bicyclettes et aux loisirs.

Les rapports suivants sont accessibles à tous les soumissionnaires, dans les deux langues officielles :

- Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain (que l'on peut consulter sur le site Web de PJCCI) :
  - a) anglais: http://www.pjcci.ca/English/champlain/INTRO.HTM
  - b) français: http://www.pjcci.ca/Francais/champlain/intro.htm
- Étude de préfaisabilité Réfection de l'axe routier de l'autoroute 15, incluant le Pont de l'Île des Sœurs à l'Appendice A de l'énoncé des travaux; et,
- Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'Île des Sœurs. À l'Appendice B de l'énoncé des travaux.

### 3.5 Transports en commun

La province de Québec a compétence sur les transports en commun et le réseau routier qui mène au corridor actuel du pont Champlain. TC a accepté d'envisager d'aménager une (1) voie dans chaque sens pour les transports en commun (tablier seulement) dans le corridor du nouveau pont. Le gouvernement du Québec sera chargé d'indiquer le type de transports publics préféré pour le corridor du nouveau pont et sera probablement responsable du financement et de l'exploitation de ce système de transport en commun. TC travaillera de près avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans ce dossier.

L'étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont Champlain montre qu'il est possible d'intégrer un système léger sur rail (SLR) dans un nouveau pont et d'aménager une station SLR sur l'île des Sœurs entre les deux chaussées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) a lancé un appel d'offres pour une étude visant à déterminer l'option de transport en commun qui convient le mieux au corridor du nouveau pont. Parmi les modes envisagés, il y a des voies réservées aux autobus et/ou un système comme le SLR. Parmi les éventuels itinéraires du nouveau système de transport en commun, mentionnons le corridor du nouveau pont et/ou l'estacade (ouvrage de protection contre les glaces) en amont du pont Champlain. Les résultats de l'étude de ce contrat de l'AMT permettront de déterminer les contraintes et les exigences dont il faut tenir compte à mesure qu'avance le projet du corridor du nouveau pont.

TC facilitera les communications et les réunions entre l'entrepreneur et les intervenants comme l'AMT, le gouvernement du Québec et/ou les municipalités pour assurer une meilleure compréhension et coordination des répercussions générales sur les transports en commun dans le cadre de ce projet.

### 3.6 Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale a été lancée en janvier 2012 pour caractériser les environs et déterminer les mesures d'atténuation dont il faudra sans doute tenir compte au cours des phases futures de conception et des travaux de construction. S'il y a lieu, TC assurera l'échange de renseignements entre l'entrepreneur et l'entité responsable de l'évaluation environnementale. Cette dernière ne sera pas réalisée à temps pour que les résultats soient intégrés dans les travaux à exécuter aux termes de ce contrat.

### 3.7 Phases du projet du corridor du nouveau pont

Les phases ultérieures du projet dépendront des recommandations du dossier d'affaires. Selon le mode de prestation et de construction préconisé, des analyses financières et techniques plus précises devront être effectuées afin d'identifier les risques associés au projet ainsi que les critères de rendement ciblés pour ainsi procéder aux appels d'offre pour la construction des infrastructures du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

### 3.8 Portée et éléments du projet du corridor du nouveau pont

Pour les besoins du présent document, le projet du corridor du nouveau pont sera subdivisé dans les principaux éléments illustrés à la figure 2. Les paragraphes qui suivent présentent la portée anticipée des travaux et des modifications pour chaque élément du corridor du nouveau pont.

Figure 2 : Éléments du projet du corridor du nouveau pont

Figure 2 : Éléments du projet du corridor du nouveau pont

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

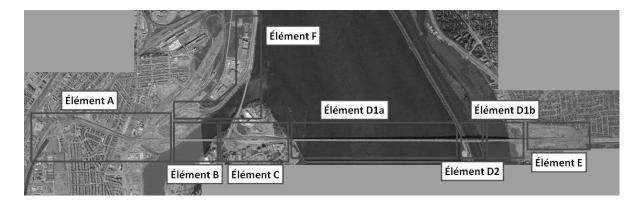
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

QCL-1-34891

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



**Source:** Transports Canada

### Élément A - Reconstruction et élargissement de l'autoroute 15

Le troncon fédéral de l'autoroute 15 sera reconstruit. Comme le recommande l'Étude de préfaisabilité -Réfection de l'axe routier de l'autoroute 15, incluant le pont de l'île des Sœurs, ce projet prévoit la reconstruction intégrale de ce tronçon de l'autoroute (environ 3 km de long), incluant l'adjonction d'une (1) voie dans chaque sens. Il est probable que la nouvelle route offrira trois (3) voies dans chaque sens sur toute la longueur entre l'échangeur Turcot et le nouveau pont de l'île des Sœurs. Cela aura pour effet d'améliorer la connectivité du réseau provincial existant en plus de renforcer la sécurité dans ce corridor.

Il est probable que la partie principale de ces travaux de réfection sera réalisée sur des terrains fédéraux. L'élargissement de l'autoroute 15 se fera essentiellement du côté nord de l'autoroute, vers les tours d'Hydro-Québec et la ligne de chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Les travaux prévoient également, sans toutefois s'y limiter, des modifications des bretelles d'accès et de sortie, la reconfiguration des échangeurs de l'avenue Atwater et de Gaétan Laberge, des aménagements pour les voies d'accélération/décélération et le redressement du profil longitudinal de la route.

Par ailleurs, ces travaux prévoient la reconstruction, la démolition et la modification de viaducs. PJCCI a déià amorcé le processus de conception et, au cours des prochaines années, la compagnie terminera la reconstruction de trois (3) viaducs dans ce corridor (viaduc N, viaduc V et viaduc principal).

Le présent contrat confirmera les modifications qu'il faut apporter et fournira un devis mis à jour de ces travaux.

### Élément B - Remplacement du pont de l'île des Sœurs

Le pont de l'île des Sœurs actuel sera remplacé. Le nouveau pont aura approximativement la même longueur que le pont actuel, et il sera situé à peu près au même endroit. Même si l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs a évalué différents scénarios de construction et de tracé, la solution privilégiée n'a pas encore été déterminée. Le présent contrat évaluera les scénarios qui ont été retenus dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs. Il est probable que le nouveau pont sera pourvu de (3) voies dans chaque sens pour la circulation et d'une (1) piste pour les vélos/loisirs. Les besoins en matière de transports en commun sur ce pont n'ont

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

pas encore été confirmés; aussi est-il possible que le nouveau pont offre une quatrième voie dans chaque sens réservée aux transports en commun. Le présent contrat tiendra compte des deux scénarios potentiels de configuration des voies (avec et sans une voie dans chaque sens réservée aux transports en commun).

Les quatre (4) tracés suivants ont été évalués dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs et seront évalués de façon plus approfondie dans le présent contrat :

- 1. la construction de deux ponts de l'un et l'autre côté du pont actuel et la démolition du pont existant;
- 2. la construction de deux nouveaux ponts, un en aval (au nord du pont actuel) et un à l'emplacement du pont actuel;
- 3. la construction d'un pont provisoire et la construction du nouveau pont à l'emplacement du pont actuel; et,
- 4. la construction d'un nouveau pont en aval du pont actuel (pont en arche).

Pour chaque tracé envisagé, des conceptions structurelles multiples ont été évaluées dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs. Les conceptions structurelles suivantes feront l'objet d'une évaluation plus approfondie dans le présent contrat :

- 1. tablier sur poutres en acier (ouvrage à travée moyenne);
- 2. pont en arche (ouvrage à travée longue); et,
- 3. double pont à haubans (ouvrage à longue travée).

L'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain prévoyait une durée de vie utile minimale de 125 ans pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent et, à moins d'indication contraire de l'entrepreneur, le présent contrat doit envisager la même durée de vie utile prévue/escomptée pour le nouveau pont de l'île des Sœurs. Le nouveau pont de l'île des Sœurs doit répondre aux impératifs de conception de la norme CAN/CSA-S6-F06 - Code canadien sur le calcul des ponts routiers pour un pont de " secours ".

Le pont actuel de l'île des Sœurs devra être démoli. L'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs ne mentionne pas de méthodes privilégiées pour la démolition de l'actuel pont de l'île des Sœurs.

Le présent contrat évaluera diverses options de construction pour le nouveau pont de l'île des Sœurs, déterminera et évaluera les éventuelles méthodes de démolition et comportera un échéancier et des devis au sujet des travaux prévus.

# 3.8.3 Élément C - Travaux sur l'île des Sœurs

Les travaux sur l'île des Sœurs consisteront avant tout à aménager les bretelles menant au nouveau pont pour le Saint-Laurent et au nouveau pont de l'île des Sœurs, et à ajouter une (1) voie dans chaque sens de l'autoroute 10 sur l'île des Sœurs. Les modifications prévues englobent l'intégration des deux (2) bretelles d'accès vers l'est en une seule bretelle menant à la voie d'accélération sur l'autoroute 10 Est. Cette voie d'accélération doit également être prolongée. Les bretelles de sortie vers l'ouest ou vers l'île des Sœurs nécessiteront des aménagements mineurs.

Il se peut également qu'il faille rajuster le tracé du boulevard René-Lévesque et d'autres rues locales de l'île des Sœurs de manière à ne pas entraver l'emplacement prévu du nouveau pont pour le

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

Saint-Laurent. Pour cela, il faudra peut être rajuster le rond-point à proximité et la piste cyclable pour qu'il concorde avec la nouvelle géométrie du boulevard.

Les détails sur ces travaux sont analysés dans l'Étude de préfaisabilité - Réfection de l'axe routier de l'autoroute 15, incluant le pont de l'île des Sœurs, dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs et dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain.

Le présent contrat confirmera les modifications qu'il faut apporter pour relier les nouveaux ponts au réseau routier sur l'île des Sœurs et contiendra un devis de ces travaux.

# 3.8.4 Élément D (D1 et D2) - Le nouveau pont sur le Saint-Laurent

Le nouveau pont sur le Saint-Laurent est appelé à remplacer l'actuel pont Champlain qui relie l'île de Montréal à la ville de Brossard. Comme le recommande l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain, le nouveau pont sur le Saint-Laurent sera situé à environ 10 m en aval du pont Champlain actuel. Il mesurera environ 3,5 km de long, longueur qui peut être subdivisée en trois (3) tronçons :

- D1a : enjambe le Saint-Laurent entre l'île des Sœurs et la Voie maritime du Saint-Laurent (environ 2 300 m de long);
- D2 : enjambe la Voie maritime du Saint-Laurent (environ 400 m de long); et,
- D1b : enjambe la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à la rive de Brossard (environ 800 m de long).

Le nouveau pont sur le Saint-Laurent comportera probablement trois (3) voies dans chaque sens et une (1) voie supplémentaire dans chaque sens réservée aux transports en commun. La faisabilité et la nécessité d'une piste cyclable ou d'un sentier récréatif sur cet ouvrage n'ont pas encore été évaluées, mais le seront dans le présent contrat.

La configuration privilégiée du tablier, selon l'étude de préfaisabilité, prévoit deux (2) tabliers de largeur identique, par opposition à un (1) tablier plus large ou à deux (2) tabliers de différentes dimensions, car cela confère une certaine homogénéité et efficacité structurelle.

Selon l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain, les méthodes de construction ont été un facteur décisif dans l'élaboration de la conception structurelle. Les méthodes envisagées pour franchir la Voie maritime sont les suivantes :

- hisser la travée centrale en un ou plusieurs segments;
- lancer l'ossature par-dessus le canal; et,
- construction par encorbellements successifs.

Pour franchir le fleuve, parmi les méthodes de construction envisagées, mentionnons :

- montage au moyen d'une poutre de lancement;
- lançage de l'ossature; et,
- montage à la grue.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

Les analyses préliminaires de l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain ont abouti à la proposition de trois (3) conceptions structurelles privilégiées pour l'élément D1 (D1a et D1b), qui ont toutes une longueur de travée optimale similaire d'environ 80 m :

- 1. pont monocaisson en béton précontraint;
- 2. pont composite en acier-béton; et,
- 3. pont en ossature mixte en acier-béton pour la superstructure (tablier en béton reposant sur une structure en acier).

Les analyses préliminaires de l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain ont abouti à la proposition de cinq (5) conceptions structurelles privilégiées pour l'élément D2 :

- 1. pont monocaisson en béton précontraint;
- 2. pont composite en acier-béton;
- 3. pont en ossature mixte en acier-béton pour la superstructure (tablier en béton reposant sur une structure en acier);
- 4. pont en ossature mixte en acier-béton pour la superstructure avec des piliers en V sur chaque rive de la Voie maritime; et,
- 5. pont à haubans avec un tablier mixte.

Les trois (3) premières options sont de la même conception que celles que l'on envisage pour l'élément D1. Les options 4 et 5 sont plus attrayantes et pourraient être envisagées comme caractéristiques de porte d'accès et de sortie de la zone métropolitaine.

La travée de l'élément D2 doit mesurer au moins 200 m et avoir un dégagement d'au moins 37,50 m au-dessus de la Voie maritime du Saint-Laurent. Les besoins de travée et de dégagement doivent être confirmés auprès de la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) dans le cadre du présent contrat.

L'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain prévoyait une durée de vie utile minimale de 125 ans pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent et, à moins d'indication contraire de l'entrepreneur, le présent contrat doit envisager la même durée de vie utile. Le nouveau pont pour le St-Laurent doit répondre aux impératifs de conception de la norme CAN/CSA-S6-F06 - Code canadien sur le calcul des ponts routiers pour un pont de " secours".

Le présent contrat évaluera les diverses options et fournira un devis estimatif pour la construction du nouveau pont pour le Saint-Laurent.

#### 3.8.5 Élément E - Travaux sur la rive de Brossard

Les travaux à réaliser sur la rive de Brossard consistent essentiellement à aligner l'autoroute 10 et les bretelles d'accès avec le nouveau pont pour le Saint-Laurent. Les principales modifications ont trait au prolongement de la voie d'accélération de la bretelle d'accès depuis la route 132 vers l'autoroute 10 en direction de l'ouest et au prolongement de la voie de décélération de la bretelle de sortie de l'autoroute 10 Est vers la route 132.

Les détails qui se rattachent à ces travaux sont analysés dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain. Le présent contrat confirmera les modifications qu'il faudra

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

apporter pour relier le nouveau pont pour le Saint-Laurent au réseau routier existant et contiendra un devis mis à jour de ces travaux.

# 3.8.6 Élément F - Autoroute Bonaventure et le pont Clément

Aucun travail n'est prévu sur le tronçon fédéral de l'autoroute Bonaventure et sur le pont Clément dans le cadre du projet du nouveau pont pour le Saint-Laurent. Ces ouvrages font partie du corridor du pont Champlain et le dossier d'affaires devra en considérer l'exploitation, l'entretien et le financement tout au long de leur vie utile.

# 3.8.7 Élément G - Démolition de l'actuel pont Champlain

L'actuel pont Champlain devra être démoli lorsque le nouveau pont sur le Saint-Laurent aura été ouvert à la circulation. On a envisagé deux options pour démolir le pont actuel dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain : dynamitage contrôlé et démantèlement. L'analyse des impacts prévus révèle qu'un dynamitage contrôlé est déconseillé à cause de ses profondes conséquences sur les habitats sensibles. C'est le démantèlement qui pose le moins de risques pour l'environnement. Les travées seront démantelées une à une, ce qui permettra le trafic sur la Voie maritime et les restrictions environnementales.

Le présent contrat confirmera les méthodes de démolition de cet ouvrage et comportera un devis des travaux de démolition.

#### 4. RESOURCES

#### 4.1 Coordonnateur de projet

L'entrepreneur devra assigner un « Coordonnateur de Projet » pour l'ensemble du présent contrat. Le Coordonnateur de Projet devra être une ressource assignée à la composante 1 (Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires).

Le Coordonnateur de Projet sera responsable, à tout le moins, des services suivants :

- Superviser l'élaboration du plan de travail et du calendrier général pour les services compris dans le présent contrat, avec l'équipe de projet et de les présenter à TC;
- Gérer la mise en œuvre du projet dans son ensemble, y compris l'identification, l'analyse, la planification, le suivi et le contrôle de l'avancement des travaux sur une base continue;
- Identifier l'interdépendance entre les composantes et la coordination des travaux afin d'assurer que les différentes composantes s'appuient les unes les autres;
- Superviser la préparation du dossier d'affaires;
- Superviser la remise de tous les produits livrables pour les trois (3) composantes du présent contrat à TC:
- Régler les conflits entre les membres et les composantes de travail;
- Préparer et donner des présentations et des séances d'information aux hauts fonctionnaires de TC au sujet des trois (3) composantes; et,
- Représenter ou d'accompagner TC à des réunions avec les intervenants.

Le Coordonnateur de Projet sera le principal point de contact entre l'entrepreneur et TC. Cela n'empêche toutefois pas TC de communiquer directement avec les autres ressources assignées au projet, si jugé nécessaire. D'autre part, TC ne communiquera pas directement avec les ressources d'un sous-traitant.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

Le Coordonnateur de Projet doit être parfaitement bilingue en français et en anglais puisque le Coordonnateur de Projet pourrait être appelé à communiquer avec le public et les intervenants du projet dans les deux langues officielles.

Note : Pour la composante 1, le Coordonateur de Projet et le responsable de cette composante peuvent être la même ressource.

#### 4.2 Responsables des composantes

L'entrepreneur devra assigner un responsable pour chacune des composantes 1, 2 et 3 du présent contrat.

Le responsable pour chacune des composantes 1 et 2 est défini comme étant la ressource assignée au projet qui :

- sera responsable de la réalisation, et/ou d'assurer la supervision, du travail décrit dans la Portée des Travaux et des Services, pour chacune des composantes;
- assurera le parachèvement des travaux dans les échéanciers établis;
- approuvera les travaux réalisés; et,
- sera responsable de la qualité.

Le responsable de la composante 3 est défini comme étant la ressource assignée au projet qui :

- sera responsable de la supervision et de la coordination de la réalisation du travail décrit dans la l'énoncé des travaux pour cette composante;
- assurera le parachèvement des travaux dans les échéanciers établis;
- assurera l'intégration adéquate des diverses disciplines d'ingénierie, les unes par rapport aux autres, soit les autoroutes, les ponts, l'estimation des coûts et les questions reliées à la gestion de la circulation;
- approuvera les travaux réalisés; et,
- sera responsable de la qualité.

Note : Pour la composante 1, le Coordonateur de Projet et le responsable de cette composante peuvent être la même ressource.

# 4.3 Équipe et membres de l'équipe

L'entrepreneur devra assigner une « équipe » pour chacune des composantes 1, 2 et 3 du présent contrat.

# 5. PORTÉE DES TRAVAUX ET DES SERVICES

# 5.1 Composante 1 - Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires

Cette partie est subdivisée en trois grands services.

# 5.1.1 Composante 1 : Service 1 - Établissement de la portée des tâches

Le premier service consiste à établir la portée des tâches du projet. L'entrepreneur devra, à tout le moins, déterminer toutes les tâches à accomplir entre aujourd'hui et l'inauguration du corridor du nouveau pont.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

L'entrepreneur devra à tout le moins :

- définir le chemin critique du projet;
- faire état des tâches détaillées de chaque phase ainsi que du chemin critique du projet;
- suggérer le groupement des tâches qui peuvent être accomplies par le secteur privé (contrats possibles);
- déterminer les tâches qui doivent être accomplies par le secteur public;
- déterminer les études d'ingénierie préparatoires et complémentaires qui seront nécessaires ou recommandées pour assurer la réussite du parachèvement de la conception détaillée et de la construction du projet du nouveau pont et de son corridor, y compris une brève description;
- déterminer les ressources nécessaires à l'exécution de chaque contrat possible, notamment le coût et la durée;
- déterminer les principales sources de savoir-faire et les aptitudes et l'expérience nécessaires pour chaque contrat possible;
- proposer un échéancier détaillé du projet en fonction des tâches déterminées; et,
- formuler des recommandations et des suggestions sur la manière d'accélérer le parachèvement du projet (c'est-à-dire, terminer la construction du projet en moins de temps que les 10 années actuellement prévues).

# 5.1.2 Composante 1 : Service 2 - Évaluation des péages et PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJJCI à Montréal

L'objet de ce travail est de déterminer si certains des autres ouvrages qui appartiennent en totalité a PJCCI au nom du gouvernement fédéral à Montréal (en dehors de ceux qui composent le corridor du nouveau pont) devraint également être :

- a) à péage; et/ou,
- b) faire partie de l'entente PPP, advenant la recommandation d'une approche PPP.

L'entrepreneur sera tenu d'analyser les ouvrages suivants dans le cadre des deux (2) éléments mentionnés ci-dessus :

- pont Jacques-Cartier;
- pont Honoré-Mercier; et,
- tunnel de Melocheville.

Pour permettre à l'entrepreneur d'entreprendre l'analyse et de formuler des recommandations, TC fournira les coûts d'exploitation, d'entretien et d'entretien majeur de chaque ouvrage, de même que les données nécessaires sur la circulation empruntant chaque ouvrage. D'après les renseignements fournis par TC, ce travail n'exige aucune autre prévision d'achalandage. L'analyse doit tenir compte des paramètres suivants :

# 1) Niveau de complexité

L'entrepreneur sera tenu d'analyser le niveau de complexité entourant chaque ouvrage et d'en rendre compte. À tout le moins, l'élément de complexité ci-après doit être évalué :

#### Propriétaire du pont

Citons à titre d'exemple le pont Honoré-Mercier : le tronçon du pont qui relie l'île de Montréal à la rive sud appartient au gouvernement provincial alors que le tronçon qui enjambe la Voie maritime du Saint-Laurent appartient à PJCCI au nom du gouvernement fédéral.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

#### 2) Péage

- a) Pour chaque ouvrage, déterminer le péage approximatif qu'il faut percevoir pour parvenir au seuil de rentabilité avec les revenus et les coûts:
- b) Comparer les taux de péage mentionnés en a) aux taux de péage de l'autoroute 25 et aux taux de péage de l'autoroute 30 (si les taux de péage sont connus à temps) et déterminer l'acceptabilité des péages pour les usagers; et,
- c) D'après l'analyse du niveau de complexité de la rubrique (1) et l'analyse des péages des alinéas a) et b), formuler des recommandations pour savoir si un ouvrage payant est une option possible.

#### Possibilités de PPP 3)

D'après l'analyse du niveau de complexité en (1) et l'analyse des péages en (2), l'entrepreneur est censé déterminer si ces ouvrages pourraient devenir attravants aux veux du secteur privé pour en assurer l'exploitation, l'entretien et le financement et déterminer si des subventions seront ou non nécessaires.

#### 5.1.3 Composante 1 : Service 3 - Développement du dossier d'affaires

Le budget de 2011 comporte une nouvelle prescription selon laquelle tous les projets d'infrastructures fédéraux qui aboutissent à un bien dont la durée de vie est d'au moins 20 ans et dont les coûts d'investissement sont égaux ou supérieurs à 100 millions de dollars doivent subir un examen PPP pour déterminer si un PPP est une option d'approvisionnement qui convient. Étant donné que le projet du corridor du nouveau pont répond aux deux critères, une évaluation PPP s'impose. Étant donné que PPP Canada devra fournir une recommandation au ministère des Finances au sujet des résultats du dossier d'affaires, l'entrepreneur doit suivre le Guide pour l'élaboration d'un dossier d'affaires d'un projet en mode PPP.

http://www.p3canada.ca/ files/Guide%20pour%20l'%C3%A9laboration%20d'un%20dossier%20d'affaires %20d'un%20projet%20en%20mode%20PPP(1).pdf " conçu par PPP Canada pour s'assurer que toutes les exigences sont bien respectées.

dossier d'affaires doit évaluer la meilleure méthode d'exécution (traditionnelle, conception-construction et PPP) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le corridor du nouveau pont et les travaux connexes dans le corridor. Le dossier d'affaires inclura également l'exploitation, l'entretien et le financement du troncon fédéral de l'autoroute Bonaventure et du pont Clément.

Dans l'élaboration du dossier d'affaires, l'entrepreneur inclura à tout le moins les sections suivantes :

- Description du projet et décision d'investissement :
  - Harmonisation stratégique et priorité établir le bien-fondé du projet;
  - Description quantitative et qualitative du résumé de l'évaluation des besoins;
  - Description et évaluation des pouvoirs du promoteur du projet;
  - Description détaillée du projet et de sa portée, notamment corrélation avec l'évaluation des besoins;
  - Objectifs et retombées du projet, notamment retombées économiques, sociales et environnementales:
  - Sommaire des résultats de toutes les analyses réalisées jusqu'ici sur le projet (sans se limiter à l'analyse réalisée dans le cadre du présent contrat) et détermination des facteurs décisifs:

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

O Harmonisation avec les priorités du gouvernement et confirmation de la raison d'être du projet.

#### — Décision d'approvisionnement :

- O Détermination des objectifs et des paramètres d'approvisionnement;
- Évaluation de la méthode traditionnelle d'approvisionnement du projet;
- O Description et évaluation des modèles de PPP et établissement des raisons qui font que le projet se prête à un PPP;
- Établissement d'une méthode de sondage du marché;
- Oétermination et analyse des principaux résultats du sondage du marché, notamment des risques et des modèles optimaux d'exécution;
- Établissement de critères qualitatifs et d'une méthode d'évaluation pour évaluer les modèles d'exécution traditionnels et PPP;
- O Présentation des résultats et des recommandations sur les modèles de PPP.

# — Analyse de rentabilité :

- Application d'une méthode de rentabilité;
- Établissement des coûts du projet, notamment les coûts de construction, de gestion, d'entretien et d'exploitation;
- Établissement et détermination des hypothèses financières du projet qui doivent servir à son évaluation et façon dont elles seront appliquées;
- Établissement d'une analyse des risques et quantification et compte rendu des principaux risques du projet;
- Établissement de l'évaluation préliminaire du rapport qualité-prix.

#### — Recommandation intégrée :

O Regroupement et analyse de tous les renseignements recueillis dans les sections préalables afin de formuler une option d'approvisionnement souhaitable.

# - Financement du projet et caractère abordable :

- Détermination des sources de financement du projet;
- O Description et analyse de l'utilisation des fonds pour obtenir la meilleure méthode de financement.

# — Stratégie d'approvisionnement :

- Évaluation de tous les renseignements disponibles pour formuler des recommandations sur une méthode, une politique et un cadre d'approvisionnement ainsi que la structure de l'équipe du projet;
- Élaboration et description des principaux documents qu'il faudra préparer pour la réalisation du projet.

# — Plan de mise en œuvre :

- Évaluation de l'état actuel du projet et des travaux qui restent à exécuter;
- Détermination des approbations nécessaires et de celles qui ont déjà été obtenues;
- Présentation d'un calendrier intégré du projet, faisant état du chemin critique et du plan de mise en œuvre et des prochaines étapes;
- Compte rendu des communications et de la mobilisation des intervenants adoptées par TC;
- Présentation d'une stratégie de transition de niveau supérieur après l'approvisionnement pour passer à un mode d'administration du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163

QCL-1-34891

L'entrepreneur devra faire des présentations régulières auprès de TC afin de faire connaître l'état d'avancement des travaux.

Pour parachever le dossier d'affaires, l'entrepreneur devra établir des prévisions d'achalandage et de revenu (composante 2) et des devis de classe « D » (composante 3) pour le projet dans le cadre du présent contrat.

Ce dossier d'affaires permettra au gouvernement fédéral de prendre une décision avisée sur le type de méthode d'approvisionnement à utiliser, sur le financement nécessaire et les risques connexes.

# COMPOSANTE 1 - OPTION 1 : Mise à jour du dossier d'affaires

Pendant le déroulement de ce contrat, il se peut que TC demande à l'entrepreneur d'actualiser (jusqu'à

deux fois) le dossier d'affaires. Cette mise à jour comprendra l'analyse de nouvelles données sur la circulation ainsi que la révision des résultats et des recommandations.

**COMPOSANTE 1 - OPTION 2 :** Autres ouvrages appartenant à PJCCI à inclure dans le dossier d'affaires

Si les résultats de l'analyse réalisée au Service 2 de la composante 1 (Évaluation des péages et PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal) recommande de considérer d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal dans un possible PPP, TC pourrait demander à l'entrepreneur d'inclure l'/les ouvrage(s) additionnel(s) dans le dossier d'affaires.

I	29	aı	itres	OUV	rage	20 0	ont	
	∟೮೦	aι	いしてる	ouv	Iauc	50 O	UIIL	

- —pont Jacques-Cartier;
- —pont Honoré-Mercier;
- —tunnel de Melocheville.

#### **COMPOSANTE 1 - OPTION 3 : Portes ouvertes au public**

L'entrepreneur peut, à la demande de TC et à tout moment pendant la durée du présent contrat, être invité à préparer les documents pour les séances d'information publique " portes ouvertes " et à y assister (jusqu'à 4 séances). Cet ensemble de service comprend :

- —la préparation et la fourniture de 8 à 10 panneaux d'affichage bilingues (en couleurs) pour des portes ouvertes publiques illustrant l'agencement fonctionnel des options envisagées et les plans de conception fonctionnels/préliminaires privilégiés;
- —la préparation et la fourniture de feuilles de commentaires, de feuilles de présence et d'un feuillet d'information sur le projet de deux à trois pages pour des portes ouvertes publiques;
- —la participation aux portes ouvertes publiques et leur dotation en personnel bilingue afin de communiquer avec le public et les intervenants du projet dans les deux langues officielles, et,
- —la préparation d'un résumé des portes ouvertes (présence, observations, principales préoccupations, résultats, etc.).

Parmi les résultats de ces services, mentionnons :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

—tous les documents des portes ouvertes (feuilles de présence, feuilles d'observations, panneaux d'affichage, etc.);

- —les documents des portes ouvertes publiques sur support électronique (PDF, MS Word, etc.) qui seront soumis à l'examen et à l'approbation de TC quatre (4) semaines avant la tenue des portes ouvertes;
- —une copie électronique (en MS Word) du rapport sommaire des consultations publiques.

TC sera chargé de sélectionner la date, l'heure et le local et de s'occuper des annonces publiques de l'activité.

Le " Coordonnateur de Projet ", ainsi qu'une ressource assignée à la composante 3, doivent être présents à la séance d'information publique " portes ouvertes " pour répondre à toute question du public, au besoin.

# 5.2 Composante 2 - Prévisions d'achalandage et de revenu

Si l'on présume un système de péage entièrement électronique, l'entrepreneur devra fournir des prévisions d'achalandage et de revenu (de qualité investissement) pour le corridor du nouveau pont, notamment une analyse et des recommandations sur les modes de péage.

Les résultats des prévisions d'achalandage et de revenu contribueront à déterminer les impératifs de capacité et les éventuels revenus pour développer le dossier d'affaires du projet. En outre, les résultats pourront également être utilisés par :

- des entreprises du secteur privé qui répondent à une éventuelle demande future de propositions visant la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation du corridor du nouveau pont;
- le gouvernement fédéral pour évaluer les futures propositions relatives au corridor du nouveau pont: et.
- les institutions financières afin de recueillir des fonds par voie de financement sans recours.

Cette étude d'achalandage et de revenus de péage devra permettre au gouvernement du Canada et éventuellement aux grandes institutions financières et aux fournisseurs du secteur privé, d'évaluer de façon précise les enjeux financiers et économiques du projet. Elles devront en conséquence être réalisées selon les pratiques reconnues internationalement par les marchés financiers pour des travaux de cette nature.

L'entrepreneur devra établir des prévisions annuelles d'achalandage et de revenu pour les années 2022 à 2062 (une date d'entrée en service du 31 décembre 2021 doit servir aux prévisions). L'entrepreneur devra recueillir et valider toutes données de circulation existantes, disponibles et pertinentes (pour les voitures, camions, autobus, etc.), telles que les données/résultats du MTQ de l'enquête origine-destination effectuée dans la région de Montréal en 2008. L'entrepreneur devra réaliser des simulations appropriées à l'aide d'un logiciel spécialisé, destiné à cet effet.

Les prévisions doivent tenir compte et rendre compte de ce qui suit :

- le motif de déplacement, la catégorie socio-économique à laquelle appartiennent les usagers; et,
- les variations de trafic horaires, hebdomadaires et saisonnières.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Olichertol. 140. 14 de lei: da

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier CC

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

L'entrepreneur devra tenir compte de l'ouverture de la nouvelle autoroute 30 et de ses impacts sur l'utilisation du corridor du nouveau pont, particulièrement pour ce qui est du trafic commercial.

L'entrepreneur devra également considérer qu'à un moment donné de la journée, le nombre d'usagers qui emprunteront la route à péage dépend :

- du niveau d'encombrement des itinéraires de rechange par rapport à celui desservi par la route à péage et des réductions de temps de parcours potentiels associées à celle-ci; et,
- de la valeur du temps des catégories d'usagers identifiées (motif, strate socio-économique) et de la tarification en vigueur.

De plus, l'entrepreneur devra définir une segmentation adéquate des différentes périodes de la journée (p. ex., pointe le matin, pointe l'après-midi, heures creuses, nuit) et des catégories d'usagers.

- Comme l'attrait de la route à péage n'est pas perçu uniformément par les différentes catégories d'usagers, l'étude devra identifier et caractériser les principales catégories d'usagers et de véhicules, et déterminer les paramètres économiques déterminant leur comportement; et,
- Étant donné que la circulation n'est pas distribuée uniformément durant les heures de la journée, les jours de la semaine, les semaines de l'année, l'étude devra identifier et analyser des périodes types et dériver la demande associée à chacune de ces périodes.

L'entrepreneur devra établir des prévisions d'achalandage et de revenu en se fondant sur quatre (4) hypothèses :

- 1) le taux de péage peut être fixe ou variable selon le moment de la journée ou varier au cours de la journée, selon les heures de pointe/ou le jour de la semaine; et,
- 2) les transports en commun peuvent être un SLR ou des autobus.

Tableau 2 : Hypothèses relatives aux prévisions d'achalandage et de revenu

	TYPE DE TRANSPORT EN COMMUN	TAUX DE PÉAGE	HYPOTHÈSES
	AUTOBUS	FIXE	1
CORRIDOR DU		VARIABLE	2
NOUVEAU PONT UNIQUEMENT	SLR	FIXE	3
ONIQUEINI		VARIABLE	4

Les quatre différents scénarios conçus devront tenir compte des diverses tarifications selon la catégorie d'usagers (taille du véhicule, poids à l'essieu, transport en commun, véhicules d'urgence). Les taux de péage devront être divisés/catégorisés selon les catégories de véhicules (voitures, camions, poids à l'essieu, etc.). L'entrepreneur devra également recommander, le cas échéant, les types de véhicules qui devraient être exemptés du péage, tel les véhicules d'urgence, et fournir une estimation du nombre de véhicules anticipé.

L'entrepreneur sera également invité à prévoir les incidences sur la circulation du péage du corridor du nouveau pont sur tous les quartiers touchés par un détournement de la circulation et d'évaluer les conséquences sociales, environnementales et économiques de la modification des modes de circulation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

sur les quartiers touchés. Ces conséquences englobent, sans toutefois s'y limiter, les émissions, le bruit et les encombrements.

L'entrepreneur devra déterminer la période d'incertitude reliée à l'entrée sur le marché (ramp-up period), qui représente le niveau de trafic au cours des premières années de mise en œuvre d'un péage. À tout le moins, les trois (3) dimensions suivantes devront être analysées :

- 1. l'ampleur de la variation durant la période d'incertitude (l'importance de la déviation par rapport aux prévisions);
- 2. la durée de période de variation (de maintenant à au-delà de 5 ans); et,
- 3. l'étendue de la remontée (dans quelle mesure le volume observé de la circulation remonte t-il par rapport aux prévisions des années futures).

L'entrepreneur devra faire des présentations régulières auprès de TC sur l'état d'avancement des travaux.

# COMPOSANTE 2 - OPTION 1 : Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu

Pendant le déroulement de ce contrat, il se peut que TC demande à l'entrepreneur d'actualiser (jusqu'à deux fois) les prévisions d'achalandage et de revenu. Cette mise à jour comprendra l'analyse de nouvelles données sur la circulation ainsi que la révision des résultats et des recommandations.

# 5.3 Composante 3 - Conception préliminaire et établissement des coûts

#### 5.3.1 Généralités

Cette composante a pour objectif d'examiner et d'actualiser l'analyse et les conclusions des études de préfaisabilité portant sur la réfection du tronçon de l'autoroute 15, le remplacement du pont de l'île des Sœurs, le remplacement du pont Champlain, et les autres modifications connexes dans le corridor du nouveau pont afin d'établir les prémisses de base sur lesquelles fonder la conception préliminaire, les coûts et les mesures de comparaison.

Les solutions fonctionnelles et les plans de conception élaborés et recommandés dans les études de préfaisabilité sont retenus pour faire l'objet d'un examen plus approfondi dans le présent contrat. L'analyse et les résultats du présent contrat doivent permettre à l'entrepreneur de recommander une option privilégiée sur le plan technique et de fournir des coûts actualisés pour chaque élément individuel du projet du corridor du nouveau pont, et pour la totalité du corridor du nouveau pont.

L'entrepreneur doit également évaluer la faisabilité et le coût de mise en place d'un système de péage dans le corridor du nouveau pont, et doit déterminer les études techniques préparatoires qu'exige le projet de conception et de construction et proposer un calendrier pour chaque service.

Les recommandations doivent concorder avec la détermination d'une solution aussi fonctionnelle, efficace et durable que possible.

TC facilitera toute consultation entre l'entrepreneur et les intervenants tells que PJCCI, CVMSL, AMT, MTQ, Hydro-Québec, CN, et autres au besoin.

Les résultats seront présentés dans un rapport de conception préliminaire et d'établissement des coûts, lequel comportera des dessins techniques fonctionnels et préliminaires connexes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

L'entrepreneur devra présenter les résultats et les conclusions de l'ébauche du rapport de conception préliminaire et d'établissement des coûts à TC.

# Particularités au sujet du transport en commun dans le corridor du nouveau pont

Les transports en commun sont un volet important du corridor du nouveau pont. Tant que cette option privilégiée n'aura pas été confirmée, l'entrepreneur doit présumer une (1) voie réservée aux transports en commun sur le nouveau pont de l'île des Sœurs et sur le nouveau pont sur le Saint-Laurent. D'autres conséquences (raccordement au réseau de transports en commun, gares de transport en commun, etc.) relatives aux transports en commun sont analysées dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain. On prévoit que des consultations entre l'entrepreneur et l'AMT auront lieu pour aider à mieux déterminer les conséquences du réseau de transports en commun dans le corridor du nouveau pont.

Lorsque le nouveau pont sur le Saint-Laurent ouvrira à la circulation, il se peut que les transports en commun dans le corridor du nouveau pont soient exclusivement des voies réservées aux autobus qui pourraient être transformées en SLR. C'est la raison pour laquelle la conception du nouveau pont pour le Saint-Laurent doit tenir compte dès l'entrée de jeu des critères, des paramètres et des impératifs de conception à la fois pour les scénarios d'autobus et d'un SLR. Cela inclut la détermination d'un moyen d'intégrer les charges d'un système sur rail aux charges routières de la norme CAN/CSA-S6-F06 - Code canadien sur le calcul des ponts routiers. Enfin, le présent contrat doit préciser les modifications qui seront nécessaires advenant que la voie réservée aux autobus soit transformée pour accueillir un SLR.

# 5.3.2 Composante 3 : Service 1 - Examen des études de préfaisabilité

L'entrepreneur devra examiner, à tout le moins, les études suivantes (disponibles dans les deux langues officielles) :

- Étude de préfaisabilité Réfection de l'axe routier de l'autoroute 15, incluant le pont de l'île des Sœurs:
- Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement du pont de l'île des Sœurs; et,
- Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain.

L'entrepreneur devra utiliser les renseignements et les résultats que contiennent les études de préfaisabilité comme point de départ des travaux à exécuter dans le cadre de ce contrat. L'entrepreneur devra examiner le contenu des études de préfaisabilité et, en cas de besoin, rassembler tous les autres documents et renseignements qu'exige l'analyse de ce contrat.

#### 5.3.3 Composante 3 : Service 2 - Analyse des transports et de la circulation

La détermination de la configuration des voies des divers éléments du futur corridor du nouveau pont sections transversales des ponts et axe routier qui sont réalistes et capables de répondre aux besoins prévus à court, à moyen et à long terme des usagers de ce réseau est une première étape décisive de la réalisation de l'analyse d'ingénierie et de la détermination des coûts.

L'entrepreneur devra donc confirmer que les sections transversales (configuration des voies) recommandées dans les études de préfaisabilité, à la fois pour les éléments des ponts et de l'axe routier, permettent de répondre aux besoins de la circulation dans les prévisions à court, à moyen et à long terme. Certains des renseignements et des données qui ont servi aux évaluations de la circulation et des transports dans les études de préfaisabilité devront être actualisés dans le présent contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

C'est pourquoi ce travail prévoit la réalisation de simulations de la circulation au moyen de logiciels spécialisés pour valider l'à-propos des sections transversales considérées dans ce contrat, et ce, pour chacun des éléments du corridor du nouveau pont.

L'entrepreneur devra examiner les voies d'approche proposées ainsi que la géométrie des routes, des bretelles et des jonctions par rapport aux mouvements de la circulation et à la capacité.

# 5.3.4 Composante 3 : Service 3 - Analyse technique

L'analyse technique portera sur le type d'infrastructure à construire, notamment le tracé, les options de conception, la construction et les méthodes de démolition.

Les éventuels tracés et la géométrie de l'axe routier, des nouveaux ponts et des bretelles d'accès, des voies d'accélération/décélération et des routes locales situées à proximité ont été établis dans les études de préfaisabilité. Les études de préfaisabilité recommandaient un certain nombre d'options privilégiées pour tous les éléments du corridor du nouveau pont.

Une durée de vie escomptée de 125 ans sera utilisée pour le présent contrat.

#### Évaluation des alternatives et des concepts

Le présent contrat évaluera plus à fond les plans de conception qui doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. À tout le moins, l'entrepreneur devra:

- déterminer et présenter la configuration des sections transversales du tronçon fédéral de l'autoroute 15, du pont de l'île des Sœurs et du nouveau pont sur le Saint-Laurent, comme l'utilisation et la configuration des voies, y compris une voie réservée aux transports en commun, un sentier récréatif/une piste cyclable, des éléments de séparation, etc.;
- déterminer les éventuels besoins d'acquisition de propriétés dans le corridor du nouveau pont pour chacune des options;
- préciser les critères de conception et les hypothèses techniques (paramètres géotechniques, paramètres structurels, paramètres hydrauliques, paramètres sismiques, questions de durabilité, vie utile escomptée) qui s'appliquent à chaque élément et option du corridor du nouveau pont;
- préciser les normes et les codes qui s'appliquent à la conception préliminaire et détaillée de tous les éléments du corridor du nouveau pont;
- préciser les critères de conception et les paramètres propres à l'intégration d'un SLR dans le nouveau pont enjambant le Saint-Laurent, notamment, sans toutefois s'y limiter, déterminer la façon d'inclure les facteurs de charge qui conviennent dans la méthode de conception;
- préciser les modifications qu'il faudra apporter pour convertir la voie réservée aux transports en commun du nouveau pont enjambant le Saint-Laurent en voie pouvant accueillir un SLR, notamment toutes les modifications des bretelles d'accès du pont;
- évaluer les divers plans de conception structurelle du nouveau pont de l'île des Sœurs et du nouveau pont sur le Saint-Laurent;
- confirmer l'emplacement approximatif des piliers et l'empreinte (dimensions) des piliers du nouveau pont de l'île des Sœurs et du nouveau pont sur le Saint-Laurent;
- préciser s'il y a des incidences sur les corridors de circulation aérienne (dans le cas des options d'un pont à haubans) aussi bien pour le nouveau pont de l'île des Soeurs que pour le nouveau pont sur le Saint-Laurent (on prévoit des consultations avec l'aéroport de Saint Hubert);

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

 évaluer la faisabilité d'inclure une piste cyclable ou multifonctionnelle sur le nouveau pont pour le Saint-Laurent et fournir des conseils par rapport aux options pour connecter cette piste avec le reste du réseau existant;

- préciser/considérer les besoins et proposer des systèmes afin de faciliter l'inspection annuelle et détaillée du tronçon fédéral de l'autoroute 15, du nouveau pont de l'île des Sœurs et du nouveau pont sur le Saint-Laurent (avec des équipements fixes et/ou mobiles);
- préciser/considérer la facilité de remise en état future des diverses options (facilité de réfection du tablier, remplacement de membres structurels comme les poutres, etc.) du nouveau pont de l'île des Sœurs et du nouveau pont sur le Saint-Laurent; et,
- analyser la durabilité des structures, en particulier sur le plan de la résistance à la corrosion, des types de matériaux de construction, de la protection des systèmes de surveillance, etc.

Au courant des deux premiers mois du présent contrat, l'entrepreneur devra fournir une opinion au sujet de l'à-propos général des concepts structuraux retenus dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain et évalués en plus de détails dans l'étude du présent contrat. L'entrepreneur devra noter les avantages et les inconvénients de chacun des concepts retenus. L'entrepreneur devra aussi discuter, identifier et recommander si d'autres concepts structuraux de pont, n'ayant pas déjà été considérés en détail dans l'étude de préfaisabilité, devraient être examinés plus en détail lors des phases de conception à venir pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent. Cela pourrait inclure, entre autres, un pont à haubans ou à suspension sur toute la longueur du pont, un pont étagé ou tout autre concept réaliste qui pourrait être approprié et lequel pourrait apporter des bénéfices additionnels dans le contexte de ce projet. L'entrepreneur devra identifier les avantages et inconvénients de chacun de ces concepts structuraux supplémentaires recommandés et les comparer à ceux retenus dans l'étude de préfaisabilité et évalués dans le présent contrat. Cette analyse devra être présentée dans un rapport intérimaire qui sera éventuellement intégré au rapport final sur la conception préliminaire et l'élaboration des coûts.

# Construction

L'entrepreneur devra analyser les méthodes de construction et les difficultés pour tous les éléments du corridor du nouveau pont :

- préciser les méthodes de construction privilégiées du nouveau pont de l'île des Sœurs, en tenant compte de divers scénarios progressifs et des différentes options de tracé/géométrie;
- préciser les méthodes de construction privilégiées du nouveau pont sur le Saint-Laurent, en tenant compte des restrictions à la navigation sur la Voie maritime du Saint-Laurent;
- préciser les besoins et confirmer la faisabilité de déplacer les services publics comme les lignes haute tension d'Hydro-Québec et proposer des solutions (des consultations avec les intervenants sont prévues);
- déterminer la séquence/chronologie optimale de construction de tous les éléments du projet l'un par rapport à l'autre;
- déterminer les répercussions sur la gestion de la circulation, les difficultés et le phasage pour éviter d'interrompre le courant de circulation durant les travaux de construction de l'ensemble du corridor. Cela exige de répondre aux besoins d'ouvrages provisoires et de voies de déviation, le cas échéant; et,
- déterminer et évaluer les risques liés au lancement des travaux de construction à proximité/au-dessus de la Voie maritime du Saint-Laurent et décrire les impacts/restrictions possibles sur les travaux de construction et l'exploitation de la Voie maritime (on prévoit des consultations avec la CGVMSL).

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

#### Démolition/déconstruction

Le présent contrat portera sur la démolition de l'actuel pont de l'île des Sœurs et de l'actuel pont Champlain en tenant compte des coûts, des phases de construction et de démolition ainsi que des conséquences sur l'environnement et sur l'exploitation de la Voie maritime. L'entrepreneur devra confirmer l'à propos et la faisabilité des méthodes de démantèlement prévues dans l'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain, et préciser les méthodes de démolition appropriées pour l'actuel pont de l'île des Sœurs.

#### Recommandations

Après avoir terminé cette analyse, l'entrepreneur devra fournir des recommandations, à tout le moins, au sujet des aspects suivants du projet :

- une (1) option privilégiée sur le plan technique pour la reconstruction et l'élargissement de l'autoroute 15:
- une (1) option privilégiée sur le plan technique (tracé et conception structurelle) du nouveau pont de l'île des Sœurs;
- une (1) option privilégiée sur le plan technique (tracé et conception structurelle) des éléments D1 et D2 du nouveau pont sur le Saint-Laurent (par rapport aux conceptions structurelles privilégiées 1, 2 et 3);
- une deuxième option privilégiée sur le plan technique de l'élément D2 du nouveau pont sur le Saint-Laurent (par rapport aux conceptions structurelles privilégiées 4 et 5); et,
- une (1) option privilégiée sur le plan technique (tracé et géométrie) de tout autre élément du corridor prévu (bretelles, accès, routes locales) qui devra être raccordé au réseau actuel.

Toutes les recommandations, y compris celles qui ont trait aux systèmes, aux technologies et aux matériaux, sans toutefois s'y limiter, doivent tenir compte du climat et des impératifs opérationnels liés au climat et de la densité de circulation qui empruntera le pont et ne doivent utiliser que des matériaux et des technologies qui ont fait leurs preuves quant à la résistance à ces conditions. Elles doivent donc tenir compte des systèmes qui minimisent la détérioration et les besoins d'entretien général (minimiser les infiltrations d'eau, le nombre de joints d'étanchéité, faciliter les inspections, faciliter le remplacement d'éléments de l'ouvrage, etc.).

# 5.3.5 Composante 3 : Service 4 - Dessins techniques

Des dessins techniques sont nécessaires pour illustrer et comprendre les options proposées, à la fois sur le plan du tracé/de la géométrie et de la conception structurelle. C'est pourquoi l'entrepreneur devra préparer et actualiser les dessins techniques nécessaires au présent contrat.

Certains dessins bruts préparés pour L'Étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain et l'Étude de préfaisabilité - Réfection de l'axe routier de l'autoroute 15, incluant le Pont de l'Île des Sœurs seront disponibles et fournis par TC à l'entrepreneur. Ces dessins seront fournis à titre informatif seulement et doivent être utilisés avec précaution, au risque de l'entrepreneur. TC ne garantie pas l'exactitude et la qualité de l'information et des données contenues dans ces dessins.

Les dessins techniques doivent comporter à tout le moins des vues en plan, des vues en élévation et des vues en coupe transversale (ou en 3D) de toutes les options envisagées dans le présent contrat, indiquant toutes les dimensions connues et présumées et toute autre précision qui permet de clairement reconnaître les concepts.

L'entrepreneur devra à tout le moins préparer les dessins techniques suivants :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

'invitation Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

 pour chaque élément du corridor du nouveau pont, les vues en plan et les vues en élévation de chaque tracé fonctionnel/option de conception géométrique à l'étude;

- les vues sen coupe transversale de chaque conception structurelle du nouveau pont de l'île des Sœurs et du nouveau pont sur le Saint-Laurent; et,
- la vue en plan de l'option de conception fonctionnelle recommandée du projet du corridor du nouveau pont dans son ensemble.

### 5.3.6 Composante 3 : Service 5 - Analyse des coûts

L'analyse des coûts tiendra compte de tous les coûts qui se rattachent à la conception, aux études techniques, à la construction, à la démolition et aux imprévus de la mise en place du corridor du nouveau pont.

Cette analyse devra porter sur les coûts d'exploitation du corridor du nouveau pont, notamment les coûts directs d'exploitation des ponts et de l'axe routier, les coûts d'entretien préventif, les coûts d'entretien correctif, les coûts de remise en état majeure, etc. Les données actuelles sur les coûts d'exploitation seront fournies par TC.

Les devis doivent être des devis de classe " D " ou supérieure. Pour les besoins du présent contrat, un devis de classe " D " repose sur une liste exhaustive des exigences d'un projet et sur une description sommaire des solutions possibles, et il est suffisamment précis pour classer différentes options tout en tenant compte d'imprévus égaux ou inférieurs à 20 %. L'entrepreneur devra fournir à tout le moins les coûts estimatifs par mètre carré des travaux de génie civil. Il devra préciser et noter l'origine des prix dont il est question dans l'analyse des coûts.

L'entrepreneur devra fournir à tout le moins des devis pour :

- la construction ou la modification de toutes les infrastructures dans le corridor du nouveau pont.
   Cela englobe, sans toutefois s'y limiter :
  - le tronçon fédéral de l'autoroute 15 et toutes les modifications connexes des bretelles, des viaducs, des échangeurs, etc.,
  - la construction du nouveau pont de l'île des Sœurs et toutes les modifications connexes du côté de Montréal et sur l'île des Sœurs,
  - o les modifications sur l'île des Sœurs comme le nouveau tracé des routes et des bretelles,
  - la construction du nouveau pont sur le Saint-Laurent et toutes les modifications connexes sur l'île des Sœurs et sur la rive sud;
- la démolition de l'actuel pont Champlain;
- la démolition de l'actuel pont de l'île des Sœurs;
- la partie du projet (c'est-à-dire les voies, la largeur du tablier du pont, etc.) qui sera utilisée par les transports en commun à quelque endroit que ce soit dans le corridor du nouveau pont;
- la partie du projet (c'est-à-dire les voies, la largeur du tablier du pont, etc.) qui servira aux pistes cyclables/sentiers récréatifs à quelque endroit que ce soit dans le corridor du nouveau pont;
- les services de gestion de la circulation durant la construction du corridor du nouveau pont;
- les mesures d'atténuation qui peuvent être attendues d'un projet d'envergure semblable, incluant, sans toutefois s'y limiter, des mesures de compensation, l'installation de barrières de sédiment, etc.
- l'exploitation, l'entretien et la remise en état pendant la durée de vie utile prévue du tronçon fédéral de l'autoroute Bonaventure et du pont Clément;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

— l'exploitation, l'entretien et la remise en état pendant la durée de vie utile prévue du tronçon fédéral de l'autoroute 15;

- l'exploitation, l'entretien et la remise en état pendant la durée de vie utile prévue du nouveau pont de l'île des sœurs, y compris les bretelles et les infrastructures de transport sur la rive montréalaise et sur l'île des Sœurs; et,
- l'exploitation, l'entretien et la remise en état pendant la durée de vie utile prévue du nouveau pont sur le Saint-Laurent, y compris les bretelles et les infrastructures sur l'île des Sœurs et sur la rive sud

Pour le nouveau pont pour le Saint-Laurent, l'entrepreneur devra aussi fournir un aperçu des coûts attendus pour tout concept structural de pont additionnel recommandé, comparativement aux concepts retenus dans l'étude de préfaisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain et évalués en détail dans l'étude du présent contrat. Cette analyse sera présentée dans un rapport intérimaire qui sera éventuellement intégré au rapport final sur la conception préliminaire et l'élaboration des coûts.

#### 5.3.7 Composante 3 : Service 6 - Installation et exploitation du système de péage

L'entrepreneur devra évaluer la faisabilité et les coûts de mise en place d'un système de péage dans le corridor du nouveau pont. Pour les besoins du présent contrat, l'entrepreneur doit présumer l'installation d'un système de péage entièrement électronique.

L'entrepreneur devra préciser, à tout le moins:

- les facteurs qui auront une incidence sur le choix de l'emplacement idéal pour l'implantation du système de péage;
- la détermination des lieux appropriés et faisables le long du corridor du nouveau pont pour l'installation des équipements de péage et du personnel de perception des péages;
- la détermination des besoins en biens immobiliers, s'il y a lieu, pour l'installation des équipements de péage et du personnel de perception des péages; et,
- l'établissement d'un calendrier détaillé assorti de phases, de jalons et de tâches qui décrivent les diverses activités qu'il faut accomplir pour mettre en place un système de péage parfaitement fonctionnel.

L'entrepreneur devra également fournir les coûts estimatifs d'investissement, d'exploitation et d'entretien de la mise en place d'un système de péage, notamment à tout le moins :

- les devis relatifs aux travaux de génie routier et civil nécessaires à l'installation de tous les dispositifs et infrastructures nécessaires au système de péage;
- les devis relatifs à la mise en place des installations, des bureaux, des matériels, des logiciels, etc. nécessaires à la gestion et à la fonctionnalité du système de péage;
- les devis relatifs à l'entretien des installations, des équipements et des infrastructures de génie routier/civil durant le cycle de vie du système de péage; et,
- les devis relatifs à l'exploitation du système de péage, notamment, sans toutefois s'y limiter, la gestion des opérations (par vignette et par image), la gestion des factures, les services à la clientèle, l'application des règlements, etc.

COMPOSANTE 3 - OPTION 1 : Mise en place de péages sur d'autres ouvrages appartenant à PJCCI

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

À la demande de TC, l'entrepreneur peut être invité à fournir un devis portant sur la mise en place de péages sur d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal (pont Jacques-Cartier et/ou pont Mercier), selon les ouvrages que l'on recommande de considérer de rendre payants dans l'analyse des péages et/ou du PPP à l'issue du Service 2 de la composante 1.

Ce service optionnel comportera à tout le moins toutes les tâches énumérées au Service 7 de la composante 3, ainsi que :

- —la détermination des modifications qu'il faut apporter aux ouvrages existants pour la mise en place de systèmes de péage; et,
- —la mise en œuvre d'un échéancier recommandé, des étapes et du calendrier de mise en place d'un système de péage parfaitement fonctionnel sur les ouvrages supplémentaires.

#### 6. LIVRABLES

L'entrepreneur doit réaliser ce qui suit.

Tableau 3: Livrables pour les services obligatoires

Tableau 3. Liviables pour les services obligatoiles			
Jalon	Date prévue de terminaison	Caractéristique	
La	ncement		
L'équipe de projet assiste à la réunion inaugurale pour rajuster le plan de travail présenté dans la proposition (le cas échéant, les rajustements se refléteront dans une modification du contrat)	Dans la semaine suivant l'adjudication du contrat	S. O.	
Ébauche de plan de travail, soumis à l'approbation de TC	Dans les 3 semaines suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, anglais	
Plan de travail final	Dans les 6 semaines suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, anglais	
Rapp	orts d'étape		
Rapports d'étape mensuels (sur toutes les composantes)	Dans le mois suivant l'adjudication du contrat (un rapport mensuel par mois)	Support électronique, langue au choix	
Présentation d'étape de l'étude en cours à TC, y compris les résultats préliminaires par rapport aux coûts et aux revenus, et un aperçu initial des résultats attendus/projetés de l'étude.	Dans les 8 mois suivant l'adjudication du contrat	Support éléectronique, bilingue	
Composante 1			
Service 1			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

Jalon	Date prévue de terminaison	Caractéristique
Ébauche de rapport - tâches à accomplir entre aujourd'hui et le parachèvement du projet à titre de contribution et de confirmation	Dans les 4 semaines suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix
Rapport final - tâches à accomplir entre aujourd'hui et le parachèvement du projet	Dans les 6 semaines suivant l'adjudication du contrat	Support électronique et papier, y compris des copies de tous les renseignements de base utilisés durant l'étude (12 copies), bilingue (*)
Service 2		
Ébauche de rapport sur l'évaluation des péages et des possibilités de PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal	Dans les 2 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix
Rapport final sur l'évaluation des péages et des possibilités de PPP pour d'autres ouvrages appartenant à PJCCI à Montréal	Dans les 3 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique et papier, y compris des copies de tous les renseignements de base utilisés durant l'étude (12 copies), bilingue (*)
Service 3		
Ébauche de rapport d'évaluation des risques	Dans les 12 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix
Rapport d'évaluation des risques, y compris tableau des risques quantitatifs	Dans les 15 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, tableau des risques en Excel, rapports et tableaux, bilingue (*)
Résumé des sondages du marché	Dans les 15 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Résumé de l'évaluation de l'optimisation des ressources	Dans les 15 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Modèle financier (maniable) ainsi que données sur l'évaluation des risques, accompagné du manuel d'instruction pour manipuler le modèle	Dans les 15 mois suivant l'adjudication du contrat	Format Excel, bilingue (*)
Ébauche du dossier d'affaires à titre de contribution et de confirmation	Dans les 16 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix
Présentation à TC de l'ébauche du dossier d'affaires	Dans les 16 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue
Dossier d'affaires final	Dans les 18 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique et papier, y compris des copies de tous les renseignements de base utilisés durant l'étude (12 copies), bilingue
Toutes les données brutes utilisées pour le dossier d'affaires final, y compris les documents de sondage, les modèles et d'autres documents de base	Dans les 18 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

Jalon	Date prévue de terminaison	Caractéristique
Présentations (au moins une à la demande de TC) sur le rapport final	Dans les 18 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue
	nposante 2	
Ébauche des hypothèses sur les prévisions d'achalandage et de revenu	Dans les 3 mois suivant l'adjudication du contrat	Format Excel, langue au choix
Intrants pour le financement/péage	Dans les 3 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Méthode prévisionnelle	Dans les 6 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Cadre à utiliser pour élaborer le modèle	Dans les 8 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Modèle	Dans les 10 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Ébauche du rapport à titre de contribution et de confirmation	Dans les 12 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix
Présentation à TC de l'ébauche du rapport	Dans les 12 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue
Rapport final, notamment copies de tous les renseignements de base utilisés durant l'étude	Dans les 14 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique et papier (12 copies), bilingue
Toutes les données brutes utilisées pour le rapport final, y compris les documents de sondage, les modèles et d'autres documents de base	Dans les 14 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue (*)
Présentations (au moins une à la demande de TC) sur le rapport final	Dans les 16 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue
Con	nposante 3	
Services 1 à 6		
Ébauche de rapport – concepts structuraux de pont supplémentaires à retenir pour examen plus poussé, y compris les avantages, inconvénients et l'aperçu général des coûts	Dans les 2 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix (*)
Ébauche du projet de rapport sur la conception préliminaire et l'établissement des coûts, et dessins techniques connexes, à titre de contribution et de confirmation, notamment une évaluation des coûts préliminaires pour la conception détaillée et la construction des options du projet	Dans les 12 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, langue au choix
Présentation de l'ébauche du projet de rapport de conception préliminaire et d'établissement des coûts	Dans les 13 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue
Rapport final de conception préliminaire et d'établissement des coûts, incluant les dessins techniques connexes	Dans les 15 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique + 12 copies papier, bilingue
Modèle sur les coûts incluant les intrants, la	Dans les 15 mois suivant	Format Excel, bilingue (*)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

Jalon	Date prévue de terminaison	Caractéristique
construction, l'entretien, l'exploitation ainsi que les courbes en S, tel qu'approprié	l'adjudication du contrat	
Présentation sur le rapport final de conception préliminaire et d'établissement des coûts	Dans les 15 mois suivant l'adjudication du contrat	Support électronique, bilingue

(\*) La traduction des livrables suivants peut être remise à TC après la date prévue de terminaison, mais doit être soumise lors de la période de 18 mois suivant l'adjudication du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

#### Tableau 4: Livrables pour les services optionnels

# Composante 1

Rapport accompagné d'une mise à jour du dossier d'affaires

—Support électronique, bilingue

Participation à la séance d'information des portes ouvertes publiques

Rapport résumant les résultats des portes ouvertes

—Support électronique, bilingue (doit figurer dans le rapport final de conception préliminaire et d'établissement des coûts)

### Composante 2

Rapport accompagné d'une mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu

-Support électronique, bilingue

#### Composante 3

Ajout de l'analyse et des résultats de l'étude pour l'implémentation de péages sur d'autres structures appartenant à PJCCI, tel que le pont Jacques Cartier, le pont Mercier et le tunnel de Melocheville, dans le rapport de conception préliminaire et d'établissement des coûts.

—Support électronique, bilingue

# 7. RAPPORTS PÉRIODIQUES

L'entrepreneur doit fournir des rapports mensuels, en format électronique, sur l'avancement des travaux, au responsable technique et à l'autorité contractante.

Le rapport périodique doit comporter deux (2) parties :

PARTIE 1 : L'entrepreneur doit répondre aux trois questions suivantes :

- 1) Le projet progresse-t-il selon le calendrier prévu?
- 2) Le projet est-il libre de toute préoccupation à l'égard de laquelle l'aide ou les conseils du Canada pourraient être requis?

Chaque réponse négative doit être accompagnée d'une explication.

PARTIE 2 : Un rapport narratif, concis mais suffisamment détaillé pour permettre au responsable technique d'évaluer l'avancement des travaux, contenant au minimum :

- Une description de l'avancement de chacune des tâches et des travaux dans leur ensemble durant la période visée par le rapport. Un nombre suffisant d'esquisses, de diagrammes, de photographies, etc., doit être inclus, au besoin, afin de décrire l'avancement des travaux;
- 2) Une explication de tout écart par rapport au plan de travail;
- 3) Une description des voyages ou conférences relatifs au contrat durant la période visée par le rapport; et,
- 4) Une description de tout équipement important acheté ou construit durant la période visée par le rapport.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

#### 8. PRÉSENTATION DES LIVRABLES

Les versions électroniques de tous les livrables, de la documentation, des rapports et des documents de travail doivent être compatibles avec des microordinateurs PC et avec les systèmes et les logiciels de traitement de texte utilisés par TC, comme MS Word, Excel et PowerPoint (compatible avec MS 2007). Tous les livrables doivent être fournis en format MS Word, Excel ou PowerPoint, ainsi qu'en format PDF. L'entrepreneur doit fournir à TC tout mot de passe pour les documents qui sont protégés. Tant que tous les documents de travail n'auront pas été cédés à TC, l'entrepreneur autorisera TC ou son représentant désigné à avoir accès à tous les documents de travail sur demande.

L'entrepreneur doit remettre tous les travaux de traitement de texte nécessaires à la préparation de tous les livrables, des documents, des rapports, des données sources, des modèles et des documents de travail ou d'autres dossiers. Les documents doivent être remis dans les deux langues officielles, à moins d'indication contraire dans la section 6, Réalisations attendues. L'acceptation des livrables par TC suivra l'autorisation prescrite des livrables en question. Seule la traduction des livrables marqués d'un (\*) peut être remis à TC après la date prévue de terminaison mais doivent être soumis lors de la période de 18 mois suivant l'adjudication du contrat.

Logistique des présentations/réunions : l'entrepreneur doit fournir des pièces documentaires (sur support électronique et en version papier) pour chaque participant qui assiste aux séances.

Les dessins techniques doivent être préparés dans la version de 2007 ou une version ultérieure d'AutoCAD, à pleine échelle dans l'espace papier/espace objet sur des feuilles de 22 x 34 po. Les dessins doivent être préparés conformément aux normes de conception et de dessin assistés par ordinateur (CDAO) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Vous trouverez des renseignements sur la manière de vous procurer un exemplaire des normes en ligne à l'adresse : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cdao-cadd/index-fra.html.

### 9. SOUTIEN DES CLIENTS

L'entrepreneur doit fournir les bureaux, les locaux de travail et tous les équipements de bureau, les services et les fournitures nécessaires à la prestation des services prévus par le présent contrat.

Lorsque les ressources de l'entrepreneur sont situées sur un site du gouvernement, l'accès à un poste de travail par téléphone et ordinateur peut être offert aux ressources de l'entrepreneur pour un usage limité, sous réserve de l'approbation de TC.

#### TC:

- surveillera la qualité et l'exécution des travaux aux termes du contrat et fournira une rétroaction en temps opportun à l'entrepreneur; et,
- assurera l'accès aux documents existants et aux lieux du projet; entretiendra des relations avec les intervenants et se tiendra en rapport avec eux.

TC appuiera s'il y a lieu la logistique qui se rattache à la planification et à l'organisation des réunions.

### 10. DÉPLACEMENTS ET LIEU DE TRAVAIL

Le travail se déroulera dans les installations de l'entrepreneur. Ce dernier devra se rendre régulièrement à Ottawa et à Montréal.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

La nature et la fréquence de ces déplacements restent à déterminer. Tous les déplacements nécessaires doivent être préapprouvés par TC.

#### 11. LANGUE DE TRAVAIL

Toutes les séances d'information et les réunions se dérouleront dans l'une des langues officielles du Canada conformément à la Loi sur les langues officielles du Canada.

Le Coordonnateur de Projet doit être capable de lire, écrire et parler de façon compétente en français et en anglais car the Coordonateur de Projet devra interagir avec le public et avec les intervenants dans les deux langues officielles.

L'entrepreneur devra soumettre tous les livrables en français et en anglais, sauf si indiqué autrement dans la section 6, Livrables.

L'équipe de l'entrepreneur doit exécuter les activités suivantes dans l'un ou l'autre des deux langues officielle du Canada, tel que demandé par une tierce partie. Cela inclus, sans toutefois s'y limiter, les ressources assignées aux activités suivantes :

- présentations et séances d'information pour TC;
- réalisation de sondages auprès du secteur privé et atelier de transfert des risques; et,
- consultations auprès d'intervenants.

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

### ANNEXE B

#### **BASE DE PAIEMENT**

# **PARTIE A - SERVICES PROFESSIONNELS**

Prix ferme tout compris, TPS/TVH en sus, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à destination (pour les biens) conformément à ce qui suit :

DESCRIPTION	Prix ferme tout compris TPS/TVH en sus
Composante 1 - Contribution au développement du projet et préparation du dossier d'affaires	
Composante 2 - Prévisions d'achalandage et de revenu	
Composante 3 - Conception préliminaire et établissement des coûts	
TOTAL PARTIE A SERVICES PROFESSIONNELS	

#### PARTIE B - FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :

L'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\_pol/hrpubs/TBM\_113/td-dv\_f.asp), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ».

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Les frais de déplacement et de subsistance autorisés seront remboursés sur présentation d'un état détaillé des frais accompagné des reçus appropriés. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance pour réinstaller des ressources pour répondre aux conditions du contrat.

DESCRIPTION	Coût estimatif Limitation des dépenses TPS/TVH en sus
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE	50 000.00\$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8010-11-0163 QCL-1-34891

# PARTIE C - SERVICES PROFESSIONNELS OPTIONNELS

Prix ferme tout compris, TPS/TVH en sus, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à destination (pour les biens) conformément à ce qui suit :

1 Option 1: Mise à jour du dossier d'affaires - prix pour une mise à jour du dossier d'affaires - prix pour la 2ème mise à jour individuelle Option 3: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires - prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Pont Jacques Cartier Option 4: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires - prix pour l'ajout au dossier d'affaires du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires - prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (fer "Portes ouvertes au public") Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour un séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public") Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public") Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvarges fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvarges fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de	destination (pour les biens) conformément à ce qui suit :			
- prix pour une mise à jour individuelle Option 2: Mise à jour du dossier d'affaires - prix pour la 2ème mise à jour individuelle Option 3: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires - prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Pont Jacques Cartier Option 4: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires - prix pour l'ajout au dossier d'affaires du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires - prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public") Option 7: Portes ouvertes au public" - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public") Option 8: Portes ouvertes au public" - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une séance "Portes ouvertes au public"  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une séance de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour la pem mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de	Composante	Description	Prix ferme tout compris TPS/TVH en sus	
- prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 3: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Pont Jacques Cartier  Option 4: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier  Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (ter "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public"  Option 7: Portes ouvertes au public"  Option 8: Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public"  Option 9: Portes ouvertes au public"  option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour la devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de	1			
Option 3: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Pont Jacques Cartier  Option 4: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier  Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2 Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de				
-prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Pont Jacques Cartier  Option 4: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier  Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public" - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  2 Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de				
dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du tronçon fédéral du Pont Honoré Mercier  Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public"  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public"  2 Option 10: Mise "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2 Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de				
du Pont Honoré Mercier  Option 5: Autres structures fédérales à inclure dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2 Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de				
dans le dossier d'affaires -prix pour l'ajout au dossier d'affaires du Tunnel de Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2 Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de				
Melocheville  Option 6: Portes ouvertes au public - prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2  Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de		· ·		
- prix pour un première séance "Portes ouvertes au public" (1er "Portes ouvertes au public")  Option 7: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2 Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle  Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de				
- prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (2ème "Portes ouvertes au public")  Option 8: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (3ème "Portes ouvertes au public")  Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public" additionnel (4ème "Portes ouvertes au public")  2		- prix pour un première séance "Portes ouvertes au public"		
Option 8: Portes ouvertes au public		- prix pour une séance "Portes ouvertes au public"		
Option 9: Portes ouvertes au public		- prix pour une séance "Portes ouvertes au public"		
Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour une mise à jour individuelle Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de		Option 9: Portes ouvertes au public - prix pour une séance "Portes ouvertes au public"		
Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu - prix pour la 2ème mise à jour individuelle  Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de	2	Option 10: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu		
Option 12: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de		Option 11: Mise à jour des prévisions d'achalandage et de revenu		
- prix pour un devis portant sur la mise en place de péages pour le pont Jacques Cartier  Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de		Option 12: Mise en place de péages sur d'autres		
Option 13: Mise en place de péages sur d'autres ouvrages fédéraux - prix pour un devis portant sur la mise en place de		- prix pour un devis portant sur la mise en place de		
- prix pour un devis portant sur la mise en place de	3	Option 13: Mise en place de péages sur d'autres		

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier T8010-11-0163 Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur qcl034

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

#### ANNEXE C

Andrée-Anne Gabra

Direction des approvisionnements

Signature de l'entrepreneur

Nom en caractère imprimé

Signature du responsable technique

# DIVULGATION PAR L'ENTREPRENEUR DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LES RENSEIGNEMENTS ORIGINAUX

Ce formulaire doit être complété et signé par l'entrepreneur à la fin du contrat, contresigné par le responsable technique du ministère-client et doit être retourné à l'autorité contractante suivante:

Travaux publics et services gouvernementaux Canada 601-1550, avenue D'Estimauville, Québec, (Québec) G1J 0C7 Gouvernement du Canada Titre du contrat: Numéro de dossier TPSGC: Numéro de série du contrat: Entrepreneur: Tel que stipulé dans le contrat mentionné ci-dessus, et peu importe à qui sont dévolus les droits de propriété intellectuelle, tous les renseignements originaux \* susceptibles de constituer des inventions\*, de même que tous les autres renseignements originaux découlant de ce contrat, devront être divulgués pleinement et sans délai au Canada. \* - tels que définis dans les conditions générales identifiées dans le contrat. Par conséquent, le soussigné, étant un agent dûment autorisé de l'Entrepreneur, certifie que durant la période du contrat (cochez la case appropriée): Aucuns renseignements originaux n'ont été conçus, développés ou produits pendant l'exécution ( ) des travaux, et l'entrepreneur n'a donc aucuns renseignements originaux à divulguer. ( ) Tous les renseignements originaux conçus, développés ou produits pendant l'exécution des travaux ont été entièrement divulgués et documentés dans les rapports techniques livrés par l'entrepreneur au responsable technique indiqué dans le contrat, et l'entrepreneur certifie qu'il n'existe aucune information supplémentaire à divulguer. Tous les renseignements originaux conçus, développés ou produits pendant l'exécution des ( ) travaux par l'Entrepreneur sont entièrement divulgués dans le document ci-joint.

Date

Titre

Date

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

T8010-110163/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

La signature du responsable technique signifie seulement qu'il a pris connaissance du texte, ce n'est pas une approbation.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcl034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

T8010-11-0163

T8010-110163/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QCL-1-34891

ANNEXE D

Date

# **ENTENTE DE NON-DIVULGATION**

Je soussigné(e),, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de
sous-traitant de, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le
Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services
gouvernementaux et, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements
protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus
générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les
renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données,
éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et
considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont
une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.
J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.  Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du
Canada ou d'un tiers, selon le cas.
J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série :
Signature